

TRÉVENEUC

info



Photo © Tréveneuc - Scrupyghy/Comma / G. Sivan



Bon été !



Photo © Presse d'Armor

Bulletin municipal
n° 14 - été 2010

Directeur de la publication :
Louis GAUFFENY

Rédacteurs en chef :
Anne-France GAUDEFROY et Marc LOOSVELDT

Avec la participation de :
Gwenn COSTE, Marie-Thérèse COUTANCE,
Gisèle GUZELIN, Isabelle MESSAI et
Armelie VINCENT.

Administration, rédaction :
Mairie de Tréveneuc
2 place du Bourg
22110 Tréveneuc
Tél. : 02 96 70 84 84
Fax. : 02 96 70 96 63
www.treveneuc.fr

Seuls les articles non signés *ès-qualité* engagent
la rédaction. Tous droits de reproduction réservés
(aussi bien pour les textes, les photos que pour
les illustrations).

Mise en pages : www.papopao.info

Imprimerie : SH Imprimeries
Z.A.C. de la Ville-Auray - B.P. 110 - 22590 Pordic
Tél. : 02 96 79 32 23

À l'attention de nos lecteurs : Malgré notre
vigilance, des erreurs ou des oublis ont pu se
glisser dans ce numéro. Merci de nous en excuser
et de bien vouloir nous les signaler.

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

1 - Les travaux en cours

FESTIVITÉS & CÉRÉMONIES

- 3 - Les Croqueurs de pommes
- La course de la Ligue
contre le cancer
- Le Pardon de Saint-Marc
- La fête des mères
- 4 - Le tour de Bretagne des voitures
anciennes
- Go Sud-Gôelo
- 5 - Les feux de la Saint-Jean
- Boule de Gomme
- La réception des Irlandais
- 6 - Le festival Marionnet'ic

CULTURE

- 6 - Des histoires avec un contour
- Marqueterie expo, permanente
- 7 - L'exposition des artistes
tréveneucis
- L'exposition de l'Atelier tréveneucis
- 8 - Visite de la chapelle Saint-Marc
- La vie des fermes

NATURE

- 10 - Les potins du jardin
- 11 - Profil des eaux de baignade

MAIRIE

- 13 - Toute votre mairie
- Les services à Tréveneuc
- 14 - Budget prévisionnel 2010
- Bibliothèque municipale
- 15 - Convention avec « Présence verte »
- Modification du permis de construire
- 16 - Réglementations à Tréveneuc
- 17 - Tarifs et taxes municipaux
- Les rappels

SERVICES RÉGIONAUX

- 18 - La communauté de communes
- 19 - Les services dans votre
département
- 21 - L'État en mouvement
- Les BÂLU
- Transports scolaires
- Une école français-breton

ASSOCIATIONS

- 22 - Le Bagad S'Kê recrute !
- Liste des associations

LOCATIONS SAISONNIÈRES

- 23 - Liste des hébergements

COMMERCES & ARTISANS

- 24 - Liste des commerces et artisans

TALENT CACHÉ

- 25 - Le Bélouga mis à l'eau

Au cours de ce premier semestre 2010 la France n'a pas été épargnée par les événements pénibles. Après le crash boursier et ses conséquences désastreuses sur le commerce, l'emploi... ce sont les catastrophes dites naturelles qui ont endeuillé notre pays pendant qu'un hiver long et humide s'avérait difficile à supporter surtout pour les personnes âgées, souvent seules.

Le soleil réappaaraît toutefois le 21 juin mais aussitôt les médias s'emparent des malheurs de l'équipe de France de football et – plus important encore – s'étendent sur le problème récurrent des algues vertes.

Selon l'opinion dominante, la région Bretagne en général et les Côtes d'Armor en particulier constitueraient aujourd'hui « l'horreur écologique » due essentiellement au développement de l'élevage intensif, aux déjections trop importantes des troupeaux, aux nitrates en excès qui polluent nos rivières, notre littoral... La presse écrite, télévisée ainsi qu'une radio fort écoutée nous décrivent une Bretagne tellement inhospitalière que bon nombre d'éventuels estivants non « avisés » - ou étrangers - décident en ce début d'été d'éviter le stationnement voire la traversée de notre belle région. C'est inadmissible, injuste, voire consciemment « dénoncé ».

« En toute chose, il faut savoir raison garder ».

Plusieurs chercheurs et autres spécialistes de l'environnement affirment que les eaux bretonnes seraient plutôt de bonne qualité comparées à d'autres régions françaises ou européennes. En outre, certaines études anciennes à partir desquelles s'appuyait la norme sur les nitrates dans l'eau potable seraient obsolètes, ou, au minimum, fortement susceptibles d'être remises en cause...

Que l'on soit sensibilisé aux problèmes liés à l'eau, au traitement des eaux usées, à la collecte et au traitement des déchets ménagers, aux économies d'énergie, bref à tout ce qui à trait au développement durable me paraît hautement souhaitable, mais il faut admettre – pour celles et ceux qui ne souhaiteraient pas le constater – que bon nombre de nos agriculteurs, de nos chefs d'entreprises, de nos élus, de nos habitants en sont parfaitement conscients et prennent progressivement les mesures qui s'imposent face à une situation plus préoccupante au plan mondial qu'au plan national ou local.

Qui peut aujourd'hui affirmer que certaines exigences – dithyrambiques parfois – en matière de développement durable devraient nous assurer des lendemains meilleurs au plan de l'emploi, de la santé... ?

Ce léger mouvement d'humeur ne saurait occulter la réalité des affaires communales.

Le présent bulletin municipal réserve une page concernant le budget 2010 que je présente succinctement mais qui peut être développé à l'intention de toute personne y prêtant un « grand » intérêt.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent à hauteur des sommes de 597 510 € en fonctionnement et 659 014 € en investissement. Par rapport à l'année précédente nous enregistrons une diminution des frais de fonctionnement de 3,52 % et une augmentation de l'investissement de 2,21 %. L'autofinancement qui était de 104 262 € en 2009 s'élève à 135 180 € pour 2010 ce qui a pour conséquence que, en dépit des travaux importants réalisés dans le domaine de la viabilisation (voirie et réseau pluvial impasse des Vignes) et des travaux plus importants encore relatifs à l'aménagement de la vallée du Kerpont (2010/2011) nous ne devrions pas avoir recours à l'emprunt.

La grève de Saint Marc vient d'être nettoyée, merci au personnel communal et surtout aux bénévoles « traditionnels » qui sont intervenus le 2 juillet.

Le C.I.A.S (Centre Intercommunal d'Action Sociale) est officiellement créé depuis le 1^{er} juillet à Étables-sur-mer. Au plan local, il convient d'adresser mes biens sincères félicitations aux aides ménagères de la commune qui interviennent habituellement avec une bonne volonté très évidente auprès des personnes âgées souvent « très » dépendantes dans des conditions pas toujours évidentes en relation étroite avec le personnel communal, Isabelle en particulier.

Les vacances estivales nous offrent maintes occasions de joie dont celles de recevoir nos enfants, petits enfants, amis... mais elles développent aussi d'autres occasions plus désagréables, perturbantes, d'être victimes d'incivilités notoires, de dégradations, d'agressions diverses... Si l'année précédente je vous avais demandé d'être « raisonnablement indulgents » je réitère bien volontiers ce souhait mais il reste toutefois que les cas non acceptables au regard des textes de loi, doivent faire l'objet de l'intervention des services répressifs si besoin est.

Bon été à tous.

Louis GAUFFENY

Les travaux en cours

Le point sur les chantiers communaux

Comme indiqué dans le précédent bulletin municipal, outre les travaux d'entretien courant, deux chantiers importants ont été lancés. Il s'agit : d'une part, de la mise en place d'une voirie et d'un réseau d'assainissement, d'eau potable et d'électricité entre l'impasse des Vignes et la rue du Littoral et d'autre part, de la réalisation du sentier du Kerpont qui reliera le centre Bourg à la grève Saint-Marc. Ce sentier sera accessible aux personnes à mobilité réduite de Kerezen au parking de Saint-Marc.

L'impasse des Vignes et la rue du Littoral

Le chantier dit de l'impasse des Vignes a débuté le 21 juin. Il devrait se terminer au plus tard le 20 juillet. Il permettra de désenclaver certaines parcelles constructibles et de relier à l'assainissement collectif d'anciennes propriétés ainsi que de nouveaux lots. Une plateforme de retournement est prévue au niveau des parcelles désenclavées. La voirie restera seulement empierrée, jusqu'à ce que les nouvelles constructions soient achevées, afin d'éviter toute détérioration de la chaussée. Lors de la mise en place du réseau électrique une partie du réseau aérien, actuellement en place, sera enterrée.

Le marché estival à Tréveneuc

Suite à l'arrêt d'activité de trois de nos commerçants et la défection d'autres, conjugués à un manque d'engagement du public, ce marché ne sera pas reconduit cette année. Nous étudions la possibilité de maintenir une navette pour les marchés du mercredi à Plouha durant l'été.

La vallée du Kerpont

L'appel d'offre concernant le chantier du Kerpont, en cours de dépouillement au mois de juin, a permis de sélectionner les entreprises qui seront chargées de la réalisation du sentier. Rappelons que le sentier permettra aux personnes à mobilité réduite de rejoindre le parking de Saint-Marc, par un cheminement (dont la pente n'excèdera pas 4%) à partir d'un parking mis en place au niveau de Kerezen. Le sentier suivra le ruisseau du Kerpont de Kerezen au poste de relèvement des ruisseaux. Deux passerelles sont prévues pour traverser le Kerpont au niveau du lavoir et du poste de relèvement. Le sentier, protégé par des plots en bois suivra ensuite sur la droite la chaussée le long de la rue des Ruisseaux et de la rue Saint-Marc avant de traverser celle-ci au niveau des trois maisons construites au-dessus du Kerpont. Il se terminera, en suivant en surplomb, la rue Saint-Marc jusqu'au parking du même nom.

À noter que parallèlement à ce sentier accessible aux personnes à mobilité réduite, un cheminement accessible à tous permettra de relier, sur la droite du Kerpont, Kerezen au chemin des Dallioti. Il sera ainsi possible aux promeneurs de faire une boucle pour aller et revenir du centre Bourg à la grève Saint-Marc.



SECIB

"LE COTEAU DE TOURNEBRIDE" un écoquartier à Tréveneuc !

Futur lotissement (à haute qualité environnementale) à proximité du bourg, avec des terrains à bâtir de 461 à 983 m² libre choix du constructeur. Renseignements : SECIB agence de St-Brieuc - Tél. : 02 96 62 15 41



Commune de Tréveneuc 22410

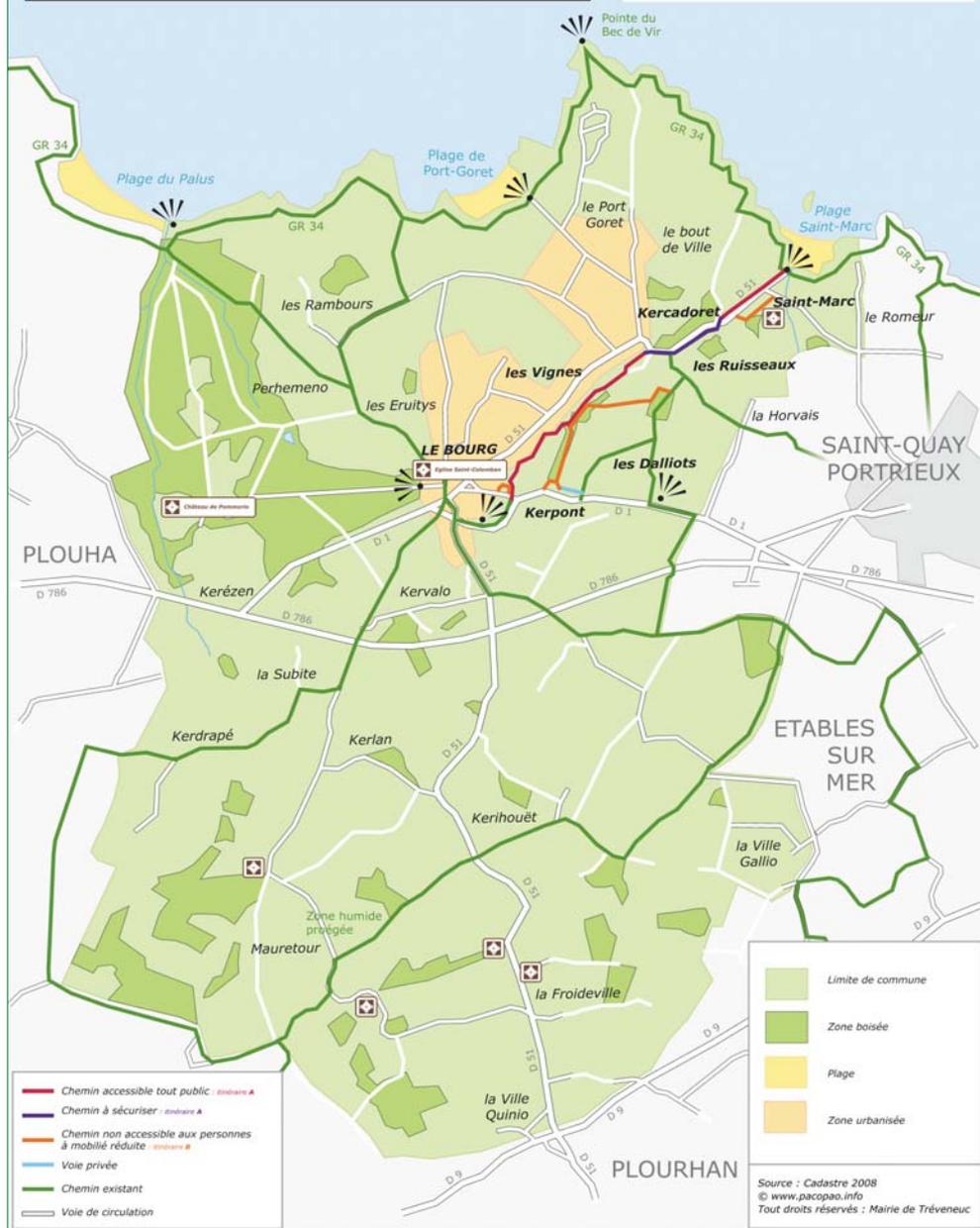
PROJET D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU KERPOINT

Création d'un chemin piétonnier du Bourg à la plage Saint-Marc

- Plan de situation -



ECHELLE



Les Croqueurs de pommes

Cette année encore les « Croqueurs de pommes » sont venus à la salle des loisirs le 13 février pour nous apprendre à greffer des arbres fruitiers.

À cette occasion, quelques artistes et artisans tréveneucis ont exposé leurs œuvres dans la salle des loisirs. Le soir, le Comité des fêtes avait organisé une soirée crêpes qui a réuni 70 convives et a permis une donation aux sinistrés d'Haïti de 150 €.



La Course de la Ligue contre le cancer



Le 18 avril avait lieu la traditionnelle course organisée par l'antenne locale de la Ligue contre le cancer. Deux innovations cette année : l'organisation d'une marche supplémentaire le samedi et l'allongement de la course à 18 km. Cette nouvelle formule a rencontré un vif succès. Près de 50 marcheurs ont découvert le circuit de 7 km le samedi.

Le dimanche c'est 120 marcheurs et 180 coureurs qui ont parcouru les circuits de 7 et 18 km. Après un départ sous la brume, les sportifs sont revenus par l'allée du château sous un soleil radieux.

Cette année, la manifestation a permis la remise de 1 825 € à la Ligue.

Le Pardon de Saint-Marc

Comme chaque année, le Pardon de Saint-Marc a eu lieu le dernier samedi du mois d'avril. De nombreuses personnes ont assisté à la messe dans la chapelle. Après le Pardon, l'association des Amis de la chapelle Saint-Marc a offert du pain béni aux participants. C'est grâce aux bénévoles de cette association que vous pouvez visiter notre chapelle tous les mercredis et vendredis de l'été, qu'ils en soient remerciés. De même, l'association

veille à l'entretien et à la restauration de ce patrimoine : cette année c'est la statue de Notre-Dame de Délivrance qui sera remise en état. Espérons que vous serez nombreux à venir le dimanche 25 juillet au Pardon de Sainte-Anne et au repas dont les bénéfices permettront à l'association de continuer ce lourd travail de sauvegarde et de mise en valeur de notre patrimoine religieux.



La fête des mères

Le 30 mai se déroulait la traditionnelle cérémonie de la fête des mères dans la salle des Loisirs. Claudine LE BOUFFO, adjointe en charge de la petite enfance et de la famille, a accueilli les « mamans de l'année » et les autres mamans avec une rose avant de partager un verre de l'amitié.

Le tour de Bretagne des voitures anciennes

Cette année, le tour de Bretagne des véhicules anciens se déroulait le week-end de la Pentecôte. Près de 630 vieilles voitures sont passées par Tréveneuc. Les vieilles dames ont traversé le Bourg dimanche matin sous un soleil radieux et parmi des Tréveneucis ravis...



EN BREF :



Organisée par Steph, le vendredi 25 juin, une rencontre amicale de pétanque a eu lieu aux services techniques.

Go Sud-Goëlo

Les 5 et 6 juin se tenait la deuxième édition de Go Sud-Goëlo. Cette manifestation a pour objectif de faire connaître le patrimoine culturel et touristique de la Communauté de communes. Les Amis de la chapelle ont ouvert la chapelle Saint-Marc et l'église Saint-Colomban pour des visites guidées pendant ces deux jours. L'ANAS a proposé des tours en kayak toute la journée du samedi, animation qui a rencontré un vif succès. C'est aussi l'occasion pour les habitants du territoire de se retrouver. Cette année, la manifestation se déroulait sur deux jours avec en point d'orgue un concert gratuit dans le parc du château. Les visiteurs ont pu profiter d'un « maquereaux/sardines grillés - pommes de terre » proposé par le Comité des fêtes ou d'un « pizza/vin italien » par le Comité de jumelage. L'ambiance a d'abord été assurée par le groupe « Avis de Grand Frais » qui nous a offert un florilège de chants de marins. Ensuite le groupe Pickey Butler's Jumpin'Five nous a entraîné dans un festival de jazz, de blues, de rock'n roll plein de dynamisme et d'une grande qualité musicale.

www.avisdegrandfrais.fr
<http://pikyebutler.com>



Le feu de la Saint-Jean

Le 25 juin se déroulaient les feux de la Saint-Jean dans le parc du château. Les Fénomènes nous ont d'abord emmené à travers le parc pour une promenade contée et chantée. Plus de 150 personnes se sont ensuite retrouvées autour du tantad pour voir brûler les fagots au son de la musique jouée par le Bagad S'Ké.

Seule ombre au tableau, une erreur s'était glissée dans la presse invitant le public le samedi... Un grand merci à M. DE LA VILLESBOISNET qui a emmené la trentaine de personnes venues ce samedi pour une petite promenade dans le parc.



CULTURE

Boule de Gomme

Le 6 mars, il y avait une soirée cabaret dans la salle des loisirs. Myriam KERHARDY nous a raconté l'histoire de Boule de Gomme qui cherche un homme. Avec beaucoup d'humour et en chanson, accompagné d'un guitariste qui ne cause pas mais joue, Boule de Gomme nous explique la difficulté de trouver un homme dans le monde actuel... Surtout avec autant de critères de sélection !

Après ce spectacle très distrayant, le comité des fêtes a ouvert une buvette pour un pot de l'amitié qui a conclu agréablement la soirée.



La réception des Irlandais



Le 3 mai, un groupe d'Irlandais de la commune de Muinbheag jumelée avec Pont-Péan en Ile-et-Vilaine s'est arrêté à Tréveneuc pour découvrir nos côtes. Après une visite de notre patrimoine religieux, un accueil par quelques sonneurs du Bagad S'Ké et un pot de l'amitié les attendaient à la salle des loisirs. Dans une ambiance festive malgré la barrière des langues, M. GAUFFENY a souligné l'importance des échanges et l'intérêt des jumelages entre communes européennes.



Le festival Marionnet'IC

L'habituel spectacle de marionnettes qui se tient à Trévéneuc chaque année à l'époque du festival « Marionnet'IC » de Binic, s'est tenu pour la première fois devant l'esplanade du château de Pomorio en face de l'église, le 28 avril.

Il s'agit d'un spectacle italien traditionnel de la marionnette Pulcinella. Le spectacle du nom de **Gianduja et la farine magique** était conduit par un des maîtres de la marionnette italienne : Bruno LEONE.

Le spectacle a réuni, lors d'une journée particulièrement ensoleillée, une trentaine d'enfants accompagnés de leurs parents et/ou grands parents. Tous ont apprécié le spectacle dont le décor et l'action n'étaient pas sans rappeler ceux de notre héros national Guignol avec en plus la présence d'un diable et de son fils particulièrement stupide... Le spectacle s'est déroulé pour partie derrière le classique théâtre de marionnettes et pour partie avec le marionnettiste placé face au public, ce qui permettait au public de suivre en détail le jeu des doigts de l'opérateur. Grâce à la parfaite maîtrise du français de Bruno LEONE le spectacle a été très facilement suivi par les jeunes spectateurs qui n'ont pas manqué d'y participer activement, en aidant chaque fois que possible, le héros de l'histoire à se sortir de tous les mauvais pas où l'avait mis son inconstance.



Photos © www.bc-photographie.com



Des histoires avec un conteur...

Mercredi 9 juin après-midi, au cours du spectacle offert par le CCAS de la commune à la salle des loisirs, adultes et enfants ont applaudi **Jean-Marc DEROUEN** venu conter sa Bretagne profonde avec ses mots empreints de la nature de l'enfance qui est en nous. Ses contes

basculent du temps passé au contemporain mêlant les korrigans de la forêt de Brocéliande à ses souvenirs d'enfance auprès de sa grand'mère. Ses histoires ont communiqué rires et émotions à un public conquis. Café, thé et petits gâteaux ont ensuite clôturé cet après-midi convivial.

Photo © www.jeanmarderouen.com

Une exposition permanente de marqueterie

Monsieur **Bernard LACOMBE** qui était venu du Jura l'an dernier pour nous présenter ses œuvres en marqueterie et initier nos enfants nous fait la joie d'avoir une exposition permanente en mairie. N'hésitez pas à venir les admirer.



Concours photos

DU BULLETIN MUNICIPAL DE TRÉVÉNEUC

Trévéneucis(es) ce bulletin est surtout le vôtre. Aussi nous offrons notre première et quatrième de couverture à vos photos. Lors de vos promenades sur notre commune, faites des photos et envoyez nous la plus belle d'entre elles. Les meilleures photos seront publiées tour à tour dans les diverses parutions de vos bulletins municipaux. Les photos seront sélectionnées par votre équipe municipale lors des conseils municipaux qui précèdent la parution des prochains numéros.

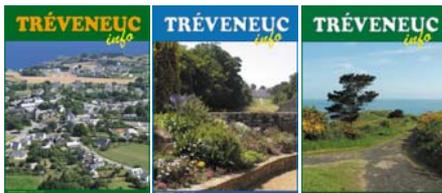
Format de photos recevables dans ce concours :

Format "portrait" (en hauteur).

Tous tirages papiers (qui seront restitués à l'auteur) ou fichiers numériques haute définition (1772 x 1181 pixels minimum).

Merci de transmettre vos clichés :

Par courrier (à PACO - 15, la Froideville - 22410 Trévéneuc) ou par internet (à paco.pao@free.fr en mentionnant concours photos) avec votre nom et le nom du site photographié.



Photos © Trévéneuc

L'exposition des artistes tréveneucis

Du 14 au 20 juin, une dizaine d'artistes « amateurs », mais seulement de titre, de Tréveuc ont exposé leurs œuvres dans la salle des loisirs. **Anne SAFRAN, Marylène THOMAS, Frédérique TURBAN, Roger BOUTELET, Bernard LEMAIRE, Jean DURANT, Jean-Jacques ALLAIN, Régis PAFADAM et Yohann ORBINOT** ont présenté leurs œuvres : sculptures, pastels, aquarelles, huiles et acryliques ; un régal pour les yeux et un émerveillement de découvrir autant de talents cachés à Tréveuc.



L'exposition de l'Atelier tréveneucis

a profité de son exposition annuelle pour fêter ses 10 ans !

Le 26 juin 2010 nous avons marqué l'événement par une exposition un peu plus festive : nous avons offert l'apéritif à 11h30 et le salon de thé durant toute la journée. Nous avons organisé une tombola et fait une rétrospective de ces 10 années passées en exposant quelques pièces en couture, peinture porcelaine, verre et soie qui ont été le thème de l'année.

D'autre part nous souhaiterions créer une section cuisine moyennant une cotisation qui sera déterminée en fonction du nombre de personnes intéressées.

L'Atelier ré-ouvrira le 20 septembre, nous invitons toutes les personnes intéressées à nous rejoindre pour diverses activités. L'ensemble du bureau, les adhérentes vous souhaitent à tous de passer un agréable été.

par *Maryvonne QUELEN*
La présidente



Visite de la chapelle Saint-Marc avec le groupe « Histoire de Trévenec »

60 personnes sur deux jours ont participé avec attention aux présentations de l'église Saint-Colomban, et de la chapelle Saint-Marc. Durant lesquelles Daniel LE MEUR, passionné d'histoire, nous a, à deux reprises, enchanté par son talent d'orateur.

Saint-Colomban

Une partie de l'église a été construite au XV^{ème}, l'ensemble a été réalisé entre le XVIII^{ème} et le XIX^{ème} siècle, les deux ailes sud, elles, sont XIX^{ème} siècle. La chapelle de Keregal devait être réservée probablement aux gens du même lieu. Il faut toutefois noter, qu'elle était pendant de nombreuses années celle des hommes (la sortie était toute proche...). De très nombreuses œuvres de cette église et de Saint-Marc ont attiré l'œil du Conseil général et un inventaire exhaustif a été réalisé.



Le groupe « Histoire de Trévenec » qui essaie de retracer l'histoire de notre village, est à la recherche d'informations sur les marins de Trévenec. Si vous en avez, merci de les faire parvenir en mairie qui transmettra.

Saint-Marc

Est une chapelle dédiée aux marins, au cours des conquêtes commerciales sur l'Europe du Nord par les Vénitiens, d'où son nom. La tradition veut qu'après une tempête dans la baie de Saint-Brieuc, des naufragés vénitiens aient fait le vœu de faire construire cette chapelle, s'ils étaient sauvés. À l'origine ce devait n'être qu'un oratoire. La première construction est très certainement du XV^{ème} siècle. Elle fut reconstruite en 1715 et profondément modifiée de 1781 et 1786.

Une quinzaine d'œuvres ornent ses murs dont Saint-Marc qui, du fond de la chapelle, nous surveille. Il a, à ses pieds un lion à visage humain : le Crichon. Une expression locale « vilain comme le Crichon de Saint-Marc » est couramment usitée pour désigner des personnes chétives.



La vie des fermes au siècle dernier

La mémoire des fermiers, propriétaires de leurs biens ou métayers, qui ont connu les durs travaux de la ferme au siècle dernier, garde en souvenir les labeurs rythmés au fil du temps, du calendrier et des saisons.

Ils sont témoins dans l'époque actuelle de l'agriculture moderne exercée avec des lourds engins tirés par de puissants tracteurs équipés d'ordinateur, de la quantité de nourriture servie au bétail également calculée par ordinateur, des traites automatisées des vaches laitières sélectionnées par l'incontournable traçabilité obligatoire dès leur naissance jusqu'à leur fin de vie, sans oublier l'apport des traitements aux cultures calculé pour un rendement de plus en plus productif des récoltes.

Si ce modernisme a amélioré la pénibilité du travail fermier d'antan, elle a aussi considérablement élargi les zones cultivées et modifié la diversité des cultures dans notre environnement ; les agriculteurs modernes se sont adaptés aux technologies nouvelles de l'agronomie et de l'élevage

liées désormais à l'informatique pour nourrir une population humaine en hausse démographique constante.

À une époque plus ancienne, les nombreuses fermes disséminées sur le territoire de la commune, étaient construites à proximité des points d'eau, cette dernière étant puisée au puits ou à la fontaine. L'importance de l'exploitation s'évaluait au nombre de chevaux et autres têtes de bétail possédés ; les familles exploitantes se suffisaient à elles-mêmes pour vivre du travail de la terre, de l'élevage, de la vente du beurre, des légumes, œufs, volailles... Jusque la dernière guerre mondiale, le travail se faisait comme il y a 200 ans...

Les cours d'eau alimentaient les lavoirs et



abreuvaient les animaux. (Pour l'anecdote : des problèmes de priorité, en ces lieux d'abreuvement, créaient parfois de l'antagonisme entre troupeaux de fermes différentes qui se retrouvaient au même endroit au même moment !).

Chaque matin le premier travail du fermier était de se rendre à l'écurie pour nourrir les chevaux en leur distribuant foin et avoine ; les jeunes pousses d'ajoncs broyés constituaient aussi une nourriture appréciée. Après nourrissage, hommes et bêtes se préparaient à une longue journée de travail : les chevaux étaient attelés au matériel correspondant à la tâche à remplir selon la saison : croc, charrue brabant en double - réversible, herses, rouleaux, tombereaux, charrettes à foin ou à céréales, semoir, etc.....

L'attelage au char à banc était réservé pour les sorties et promenades.



Les charrues brabant retournaient la terre en la préparant aux futurs semis. Dans la première moitié du 20^{ème} siècle, la charrue simple était en bois conduite par les hommes ; les femmes principalement, étaient chargées de semer à la main à la volée.

Les hommes sortaient chaque jour le fumier des écuries et étables avec la fourche pour étaler à la place les litières de paille propre.

Un contact intelligent et affectif liait hommes et chevaux : le maître savait reconnaître le dur travail accompli inlassablement par l'animal, et ce dernier, accompagné et dirigé par lui, obéissait à sa voix et aux secousses données à la longe qui le dirigeait.

Au rythme des saisons :

Printemps :

Période des labours avec la charrue. L'orge et l'avoine de printemps sont semées en février-mars et suivies du blé noir (ou sarrasin), des pommes de terre primeurs plantées puis binées et butées ; les betteraves, choux, trèfle semés pour nourrir le bétail. Le maïs n'était pas encore cultivé à l'époque.

La fin du printemps voit le temps des fenaisons : le foin fauché à la main était transporté dans les charrettes pour être engrangé.

Juin - juillet :

Repiquage des rutabagas et betteraves, entretien des terres semées.



Juillet à septembre :

Les moissons céréalières battaient leur plein avec les faucheuses-lieuses entraînées par deux ou trois chevaux qui ont remplacé le fauchage manuel, car au début du siècle dernier, la mécanisation étant peu connue, les moissons étaient coupées à la faucille ou à la faux. Les moissonneuses-batteuses sont arrivées plus tardivement.

Les gerbes confectionnées sont montées en meules avant d'être battues sur aire de battage, (à la batteuse plus tard) ; la paille était montée à la fourche jusqu'au grenier au-dessus des dépendances par deux hommes, au moins, remplacés ultérieurement par un monte-paille.

Etaient récoltés ensuite les pommes de terre, betteraves, choux à vaches....

L'automne :

Les gros labours retournaient les éteules et chaulait les terres. Le fumier stocké dans la cour de ferme était enterré pour fumer et engraisser les champs. Les labours du début de l'hiver préparaient les futurs semis laissant ensuite la terre se reposer jusqu'au printemps. La jachère était pratiquée pour réserver des pâtures aux troupeaux.

On récoltait (et récolte toujours) les pommes pour le cidre nouveau : après avoir été lavées à la fontaine ou à la rivière, elles étaient pressées dans le pressoir à pommes pour en extraire le jus au travers d'une couche de paille croisée et d'une couche de moût (pommes moulues). La paille draine le jus en maintenant

l'ensemble de la motte par le serrage progressif de l'ensemble qui se fait avec un système de levier. Le jus de pommes est mis directement en tonneaux de bois jusqu'à fermentation ; l'hiver sera aussi le moment de le mettre en bouteilles (ou conservé en fûts) après l'avoir débarrassé de ses impuretés.

Novembre-décembre : semis des : blé, avoine, orge, sarrasin, seigle (principalement avant la 2^{ème} guerre mondiale).

Le fermier mettait à profit la période hivernale pour entretenir les outils et matériels, effectuer les travaux d'entretien et de réparation dans les bâtiments, couper et stérer le bois de chauffage, confectionner les fagots, curer les douves et bordures de champs, etc....

Un bourellier-sellier itinérant passait de ferme en ferme pour réparer les colliers, selles et harnais des chevaux en échange du couvert et du gîte pendant 2 ou 3 jours, ceci jusqu'à la révolution motorisée entrée dans le modernisme avec l'arrivée des premiers tracteurs qui ont remplacé les chevaux au début des années 1950.

Dans cette décennie, les engrais chimiques sont aussi arrivés ; la sélection du bétail a fait presque disparaître les vaches de races locales bretonnes : la Froment, la Pie-Noire, entre autres ; chacune avait son nom propre et fournissait une vingtaine de litres de lait par jour. Aujourd'hui, suite à la sélection des races et de la nourriture, une laitière peut fournir environ 100 litres de lait par jour.

Le rendement du blé évalué à l'époque à 25 / 30 quintaux l'hectare (40 q. /ha lors d'années exceptionnelles), est évalué aujourd'hui à environ 100 quintaux /ha.

La culture du lin aussi était importante jusque dans la première moitié du siècle dernier. Semé au printemps, il était arraché à la main puis trempé (rouissage) - le plus souvent dans l'eau de rivière - pour aider à séparer la sève et la résine de ses fibres avant de le passer dans le teül (teillage) qui en extrayait les fibres purifiées qui seront ensuite peignées et cardées.

par Gisèle GUIZELIN

N.B. : A suivre dans une prochaine parution : le travail des femmes à la ferme...



Les potins du jardin

En effet, l'an dernier, très peu de jardiniers ont eu la joie de goûter leurs tomates... La cause : le mildiou, l'oïdium, les pucerons...

Le mildiou

Le traitement bio : la bouillie bordelaise est le seul moyen préventif efficace contre le mildiou. Une application régulière du printemps à l'automne et cela durant tout le cycle de la végétation. Il faut le faire à intervalles réguliers et après la pluie. Malgré cela le mildiou peut apparaître, un traitement curatif nommé anti-mildiou peut être efficace.

L'oïdium

Il faut un traitement préventif et curatif. Ne pas trop serrer les plans. Enlever les parties touchées, brûler feuilles et tiges. Ne pas trop arroser, pulvériser un pesticide. Pour les légumes procéder à un traitement bio (mélanger un 1/2 litre de lait à 4,5 litre d'eau (pour faire un total de 5l) et pulvériser toutes les semaines jusqu'à disparition de l'oïdium. Chaque variété a sa forme d'oïdium, celui de la vigne n'est pas le même que celui du rosier.

Les pucerons

Nous avons évoqué dans les numéros 11 et 12 du « Tréveneuc Info » comment éradiquer les pucerons : purin d'ortie, de rhubarbe, eau savonneuse, eau et ail... On peut rajouter que les pucerons préfèrent les capucines à vos légumes et qu'ils n'aiment pas les œillets d'Inde et la lavande.



Pucerons verts sur un bourgeon de rose

Pucerons noirs sur un artichaut

Fourmis élevées de pucerons

LES ASTUCES

Vous avez un doute sur ancien sachet de graines déjà ouvert ?

Mettre les graines dans un bol d'eau ; si elles coulent, on peut les utiliser. Et pour favoriser leur bonne germination, mettez vos graines au congélateur une semaine avant de les utiliser. Le congélateur est aussi une bonne manière de conserver vos graines aussi longtemps que vous voulez (Le Conservatoire international des semences végétales, ne conserve-t'il pas ses graines dans une grotte de glace au Spitzberg !).

Pour faire fuir les fourmis

Il faut mettre des morceaux de citron moisi sur leur passage.

Pour avoir de beaux géraniums, en pleine forme, avec de belles fleurs.

Mettre dans la terre quelques gouttes d'huile d'olive tous les mois.

Allons-nous manger des tomates du jardin cette année ?



CONFITURE DE TOMATES VERTES

Ingrédients :

1 kg de tomates (pas mûres),
2 citrons,
600 à 800 gr de sucre à confiture. La variation de la quantité de sucre se fait en fonction des goûts de chacun.

Préparation :

Nettoyer et essuyer les tomates et les citrons.
Couper les tomates en tranches fines.
Dans un récipient alterner une couche de tomates avec une couche de sucre.
Laisser macérer 24h.
Verser le tout dans une bassine à confiture.
Faire cuire sans oublier d'ajouter le jus des 2 citrons.
Écumer, vérifier la consistance de la confiture.
Mettre en pots.

Astuce : pour garantir la bonne conservation des confitures.

Dès que vous fermez vos pots de confiture encore chauds, laissez-les refroidir tête en bas.

Pour vos arbres et vos haies en limite de terrain

Nous vous rappelons que chacun doit veiller à ce que les branches de ses arbres et arbustes ne touchent pas les fils EDF ou les fils de téléphone. Il est donc obligatoire de les élaguer en conséquence et de tailler les haies qui risquent de gêner ou d'endommager ces réseaux.

Profil des eaux de baignade

Une action mutualisée entre les communes de Plouha, Tréveneuc, Binic, Saint-Quay-Portrieux et Etables-sur-Mer.

Aujourd'hui, la reconquête de la qualité des eaux de baignade est devenue un objectif majeur dans la politique environnementale européenne. C'est pourquoi, le Parlement Européen a choisi de mettre en place une nouvelle Directive communautaire (Directive 2006/7/CE). En application à cette nouvelle directive, du 15 février 2006, qui abroge une directive de 1976 relative à la gestion de la qualité des eaux de baignade, les communes littorales ont l'obligation de définir, pour chacune de leurs plages, « un profil des eaux de baignade » avant le 1^{er} décembre 2010.

Le profil consiste d'une part, à identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs et, d'autre part, à définir les mesures de gestion à mettre en œuvre pour prévenir les pollutions à court terme, ainsi que les actions à conduire, afin de parvenir en 2015 à une eau de qualité au moins « suffisante », au sens de la directive. L'élaboration des profils de baignade est donc une mesure essentielle qui doit permettre d'améliorer la qualité des eaux de baignade et de prévenir les risques sanitaires pour celles ne répondant pas aux critères de qualité. Il est rappelé que pour être de bonne qualité une eau de baignade doit renfermer moins de 500 unités/100 ml d'Escherichia coli et moins de 200 unités/100 ml d'Entérocoques. Le tableau, ici présent, indique la qualité des eaux de baignade pour l'année 2009 des plages des cinq communes prises en compte de Binic au Sud à Plouha au Nord.

Rappelons que selon la nouvelle norme, la définition de la qualité des eaux de baignade prend en compte les 4 années glissantes qui incluent la dernière année au cours de laquelle les prélèvements ont été faits. Ainsi la simulation pour 2009 prend en compte les années : 2005, 2006, 2007 et 2008. Les mauvais résultats d'une seule année, sur une plage donnée, conduisent à rétrograder la qualité des eaux de baignade de cette plage. Si en 2015 certaines plages étaient toujours de qualité insuffisante, elles devraient être interdites à la baignade...

Au vu de la nouvelle réglementation et du tableau ci-présent, on retiendra que 7 plages de nos communes étaient de qualité insuffisante en 2009, dont les deux plages de Tréveneuc. Selon le code de la santé publique, ce sont les responsables des eaux de baignade, à savoir les communes, qui ont la charge d'établir ces profils. La réglementation n'imposant pas de recourir à un bureau d'étude externe pour leur réalisation, les communes de Plouha, Tréveneuc, Saint-Quay-Portrieux, Etables-sur-Mer et Binic, ont décidé de mutualiser leurs efforts pour élaborer les profils de toutes leurs eaux de baignade. La commune de Tréveneuc a été chargée, dans le cadre d'une convention intercommunale, de piloter le projet. Monsieur Romain FOURNIER, étudiant en Master 2 d'hydrogéologie à l'université de Rennes I, a été missionné par les 5 communes afin de réaliser leurs profils. Compte tenu des objectifs sanitaires de ces profils, la DDASS est l'interlocuteur privilégié pour le suivi des travaux et sera chargée de valider chaque profil.

Commune	Baignade	2005	2006	2007	2008	2009	Simulation 05/2008	Simulation 06/2009
Binic	La Banche	B	B	B	C	B	insuffisante	insuffisante
	La Piscine	B	A	A	C	B	suffisante	insuffisante
	L'Avant-port	A	B	B	B	B	suffisante	insuffisante
	Le Corps de garde	non communiqué				A	non communiqué	
Étables-sur-mer	Les Godelins	A	B	B	A	B	bonne	bonne
	Le Moulin	B	B	B	B	B	insuffisante	insuffisante
St-Quay-Ptx	La Comtesse	B	A	A	C	B	bonne	bonne
	Les Chatelets	A	A	B	A	B	excellente	excellente
	La Piscine	A	A	B	A	A	excellente	excellente
	Le Casino	A	B	B	C	B	insuffisante	insuffisante
TRÉVENEUC	Saint-Marc	B	C	C	B	B	insuffisante	insuffisante
	Port-Goret	B	B	B	B	B	insuffisante	insuffisante
Plouha	Le Palus	C	C	B	B	A	insuffisante	suffisante
	Bonaparte	A	B	A	A	A	excellente	excellente
	Gwin Zegal	non communiqué			B	A	bonne	non classée
	Brehec plage	B	A	B	A	B	excellente	excellente
	Brehec port	B	A	B	A	A	suffisante	excellente

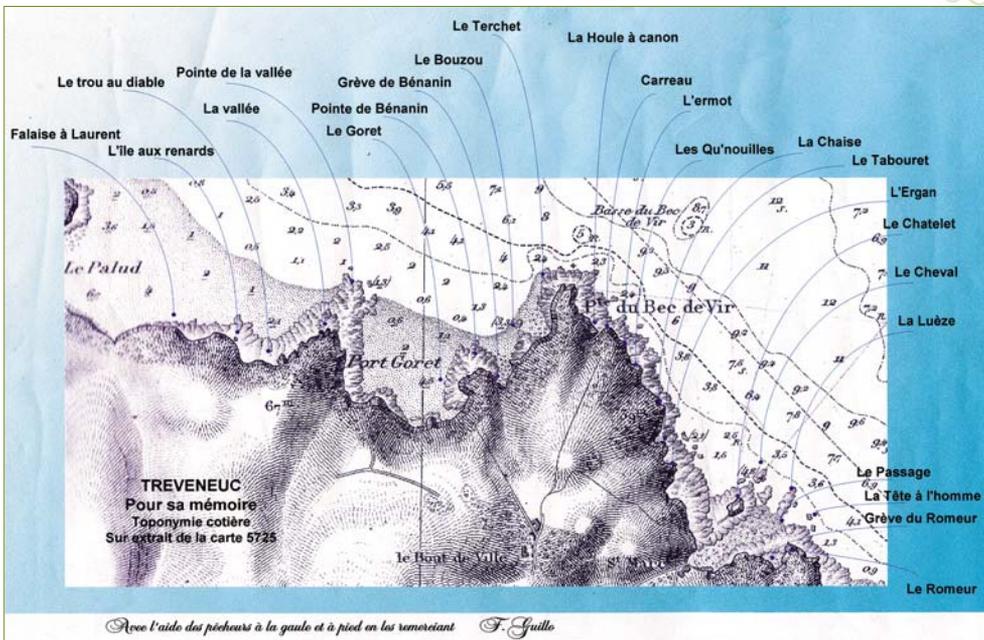
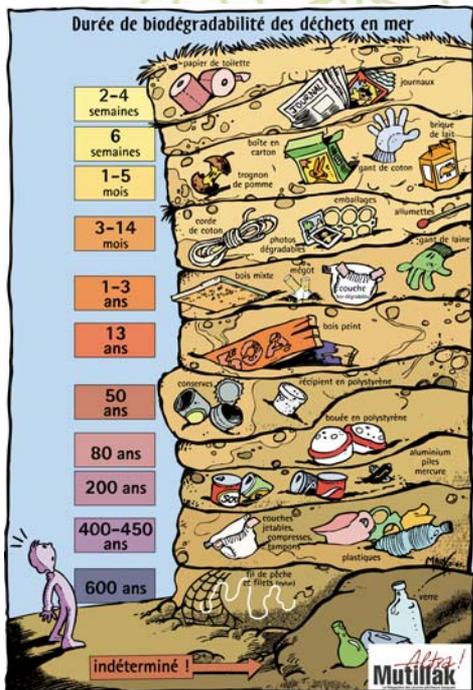
Ce sont les plages, qualifiées de qualité insuffisante en 2009 qui vont nécessiter le plus de travail puisqu'elles représentent un fort risque pour les baigneurs. Ici, chaque source de pollution doit être répertoriée et quantifiée en termes de débit et de concentration. Le projet prendra également en compte des études complémentaires pour remédier aux différentes pollutions.

À ce jour, Monsieur FOURNIER a réalisé les profils de baignade pour toute la commune de Binic. Il a également commencé son travail sur la commune d'Étables-sur-Mer en s'inspirant de l'étude méthodologique réalisé par SAFEGE sur la plage du Moulin, en sachant que le travail sur la plage des Godelins est plus simple puisque la qualité de ses eaux est « bonne ». Pour ce qui est de la commune de Saint-Quay-Portrieux, le travail commencera plus tard en attendant les résultats de l'étude des réseaux d'assainissement et pluviaux réalisée par SOGREAH. Quant à Tréveneuc et Plouha, le travail devrait commencer rapidement une fois le profil de la plage des Godelins terminé. À noter que les données courantologiques semblent indiquer qu'une partie des pollutions observées sur la plage de Port-Goret pourrait provenir des pollutions observées sur la plage du Palus.

On notera enfin, qu'à partir des zones d'influence des bassins versants sur les différentes plages, les sources possibles de pollution ont été définies. C'est dans ce cadre que les différentes exploitations agricoles ont été répertoriées et localisées sur tout le territoire ainsi que les réseaux d'assainissement et l'emplacement des postes de relèvement.



Pour en savoir plus sur le contrôle sanitaire des eaux de baignade en Bretagne une petite brochure éditée par l'ARS est disponible en mairie.



La mairie de Trévéneuc

2 place du Bourg - 22410 Trévéneuc
Tél. : 02 96 70 84 84 - Fax. : 02 96 70 96 63

Site internet :
www.treveneuc.fr



SECRETARIAT DE MAIRIE

Ouvert du lundi au samedi :
de 9h00 à 12h00

Gwenn COSTE

gcoste.treveneuc@orange.fr

Isabelle MESSAÏ

commune.treveneuc@orange.fr
(Pour les demandes sur le RSA : mardi et jeudi
de 13h30 à 16h sur rendez-vous.)

SERVICES TECHNIQUES

Pierre MAHON

Denis LE CALVEZ

Bruno CASOLA

Isabelle CARRIER

Agent d'entretien

ÉLUS MUNICIPAUX

Louis GAUFFENY

Maire.

Daniel NORMAND

1^{er} adjoint - Urbanisme, travaux.

Claudine LE BOUFFO

2^{ème} adjointe - Affaire sociales
et petite enfance.

Anne-France GAUDEFROY

3^{ème} adjointe - Culture, jeunesse, sports.

CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES MUNICIPAUX

Michèle BLANCHARD

Marie-Christine LE HANNIER

Pierre BRIAND

Guy CHARBONNIER

Olivier CONAN

Gisèle GUIZELIN

Bernadette JACQUEMARD

Linda LE BERRE

Marc LOOSVELDT

Marcel SERANDOUR

Jean-Pierre VIDAMAN

PERMANENCES DES ÉLUS

Louis GAUFFENY, maire

Lundi, mardi, mercredi, vendredi
et samedi de 9h30 à 12h00.

Daniel NORMAND, 1^{er} adjoint

Du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30
et le samedi sur rendez-vous.

Claudine LE BOUFFO,

2^{ème} adjointe

Mardi de 17h00 à 18h00

Sur rendez-vous.

Anne-France GAUDEFROY,

3^{ème} adjointe

Sur rendez-vous.

PLAQUES NUMÉRIQUES DE RUE

Numéro blanc sur fond bleu, vos
plaques numériques de rue sont
disponibles en mairie.

Les services à Trévéneuc

LA POSTE

AGENCE POSTALE MUNICIPALE

Gérante : **Katia POULIZAC**

2 place du Bourg - 22410 Trévéneuc

Tél. : **02 96 70 84 83**

Du lundi au samedi

de 9h00 à 12h00

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE *Alain Guel*

2 place du Bourg - 22410 Trévéneuc

Tél. : **02 96 70 84 81**

Le lundi de 18h00 à 19h00

Le mercredi de 16h30 à 18h30

Le samedi de 17h30 à 18h30

(Fermée les jours fériés et veilles de jours fériés)

ÉCOLE MATERNELLE & PRIMAIRE

Saint-Jean de Trévéneuc

4 rue de Perhéméno - 22410 Trévéneuc

Tél. : **02 22 10 04 68**

BABY-SITTER

Un fichier est disponible en mairie.

INFIRMIÈRES

LE QUÉRÉ, HOUARD, DANIEL

à Saint-Quay-Portrieux : 02 96 70 47 82

DUVAL, PIERRE, LE PUIL : 02 96 70 37 46

MARTIN MENDES Plourhan : 06 68 72 24 10

Ostéopathe : Anne SAFRAN : 02 96 69 25 76

14 rue Joffier - 22520 Binic

Chiropracteur : M. REGGAZZONI : 02 96 73 73 96

9 av. Foch - 22520 Binic

MARCHÉS LOCAUX

Lundi : Saint-Quay-Portrieux (Port)

Mardi : Étables-sur-Mer

Mercredi : Plouha

Jeudi : Binic

Vendredi : Saint-Quay-Portrieux (Centre)

Samedi : **Trévéneuc** (annulé pour l'été 2010)

Dimanche : Étables-sur-Mer

SERVICES DES ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage hivernal 2010-2011

du 30 août au 4 juillet :

les jeudis matin.

Ramassage estival 2010

du 5 juillet au 29 août :

les lundis et jeudis matin.

Pensez à sortir vos poubelles la veille des ramassages. L'achat d'un deuxième conteneur est possible en mairie.

COLLECTES DIVERSES EN DÉCHETTERIES

Cartons, papiers, verre, plastiques, piles,
batteries, ferrailles, encombrants, haies et
déchets verts sont déposables toute l'année.

à **Étables-sur-Mer** : Zone des Islandais.

Tél. : **02 96 74 14 64**

du lundi au samedi (fermé le mardi).

De 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00

à **Plouha** : au Grand Étang.

Tél. : **02 96 22 57 11**

le lundi, mercredi et samedi.

De 9h30 à 12h00 et 14h00 à 18h00

GESTION DE L'USINE DE LANTIC Traitement des O.M.

Tél. : **02 96 70 70 40** : Plate-forme de
compostage des déchets verts - Traitement des
souches - Centre d'enfouissement des déchets -
Stockage des plaques d'amiante liée.

Budget prévisionnel 2010

Fonctionnement

DÉPENSES TOTALES : 591 710,00 €

Charge de gestion générale :	161 420,00 €
Charges de personnel :	248 700,00 €
Atténuation des charges :	9 452,00 €
Dépenses imprévues :	4 070,10 €
Virement à la section d'investissement :	82 795,00 €
Dotations au amortissement :	17 547,62 €
Autres charges de gestion courante :	43 490,13 €
Charges financières :	24 235,15 €

RECETTES TOTALES : 591 710,00 €

Produits de gestion :	27 069,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections :	5 236,00 €
Produits des services et ventes diverses :	6 700,00 €
Impôts et taxes :	274 730,00 €
Dotations, subventions, participations :	219 474,00 €
Travaux en régie :	30 000,00 €
Autres produits de gestion courante :	240 000,00 €
Produits exceptionnels :	4 501,00 €

Investissement

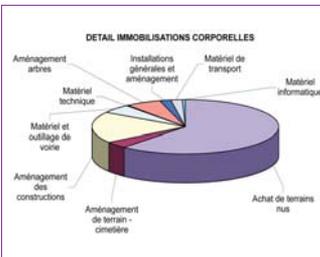
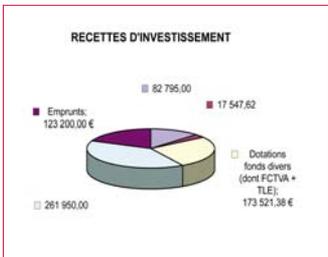
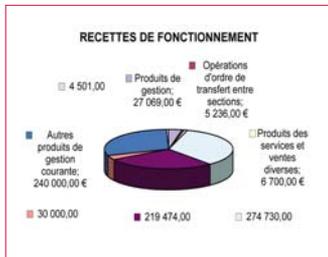
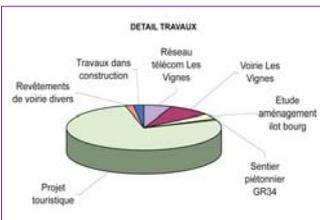
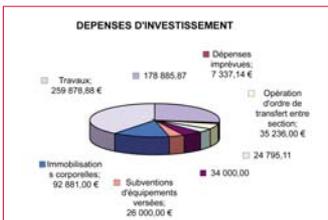
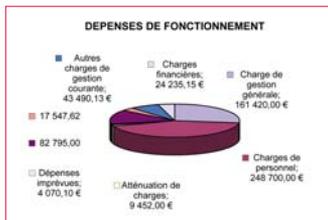
DÉPENSES TOTALES : 659 014,00 €

Résultat d'investissement reporté :	178 885,87 €
Dépenses imprévues :	7 337,14 €
Opération d'ordre de transfert entre section :	35 236,00 €
Capital d'emprunts :	24 795,11 €
Immobilisations incorporelles :	34 000,00 €
Subventions d'équipements versées :	26 000,00 €
Immobilisations corporelles :	92 881,00 €
Travaux :	259 878,88 €

RECETTES TOTALES : 659 014,00 €

Virement de la section de fonctionnement :	82 795,00 €
Dotations aux amortissements :	17 547,62 €
Dotations fonds divers (dont FCTVA + TLE) :	173 521,38 €
Subventions d'investissement :	261 950,00 €
Emprunts :	123 200,00 €

DÉTAILS D'INVESTISSEMENTS TRAVAUX



Bibliothèque municipale Alain Guel

L'inscription et les prêts sont gratuits. La bibliothèque municipale de Tréveneuc est ouverte à tous les habitants de la commune ; elle est accessible aux habitants « saisonniers » et aussi aux habitants des communes limitrophes. Il sera demandé le versement d'une caution de 50 € par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public. Cette caution sera restituée à la fin du séjour après que tous les livres empruntés aient été restitués. Le nombre de livres prêtés est de 3 pour une durée de deux semaines (cette durée peut être prolongée

de deux semaines à la demande du lecteur avec l'accord d'un des responsables de la bibliothèque). En cas de retard dans le retour des ouvrages empruntés, un courrier sera envoyé à l'emprunteur concerné ; sans réponse à ce courrier et un mois après, il sera envoyé un courrier recommandé, ensuite s'engagera une mise en recouvrement du montant du (ou des) livre(s). Les emprunteurs prendront le plus grand soin des ouvrages. Tout livre perdu ou détérioré sera facturé à l'emprunteur au

prix d'acquisition de la bibliothèque. Il est interdit de se prêter, d'échanger des livres entre adhérents. Nous vous demandons en cas d'incident avec un livre de ne pas le réparer vous-même ; nous possédons le matériel adapté pour faire ces réparations. Il est interdit de fumer, boire ou manger dans les locaux de la bibliothèque. L'objectif de la bibliothèque est de permettre, au travers de la lecture, aux Tréveneucis l'accès à la distraction, l'information, l'éducation et la culture.

L'animation de la bibliothèque est assurée, tant pour le choix des livres, que pour leur préparation et le prêt, par roulement de permanences : par Mesdames Julienne CARDON, Pierrette CHEVALIER, Jeanne CHUINARD, Claudine DUPOIRIER, Laurence GAUFFENY, Bernadette JACQUEMARD, Marie-Lou LEGRAND, Florence ORHAN, Armelle VINCENT et Monsieur Jean DURANT. La lecture d'un (ou des) livre(s) terminée, nous vous demandons de le restituer le plus rapidement possible à la bibliothèque. D'autres lecteurs attendent peut-être leur retour.

Les jours de fermeture pour le 2^{ème} trimestre 2010 sont : mercredi 14 juillet, samedi 14 août, lundi 1^{er} novembre, mercredi 10 novembre, samedi 25 décembre et samedi 1^{er} janvier 2011.

Bibliographie des ouvrages évoquant Tréveneuc et ses alentours :

Côtes d'Armor - tome 1 & 2.

Ed. Le Flohic / 914.FLO

Bréhat Paimpol et alentours.

Ed. Montligeon Guy Barthélémy / 914.BAR

La grande aventure des Terre-neuvas de la Baie de Saint-Brieuc.

Ed. du Dahin. Ch. Querre / 639.QUE

Paimpol au temps d'Islande.

Ed. Sociales de France (1944) réédité par le Chasse-Marée/Ar Men (1998) Mgr Kerleveo/944.KER

Mon village et la mer.

Ed. Nature et Bretagne (1979) Ange Malenfant / 639.MAL

Binic, port du Goëlo.

Ed. du Dahin. Ch. Querre (1987) / 914.QUE

Par les nuits les plus longues.

Ed. Coop Breizh. Roger Hugen / 944.HUG

L'Armorique romaine.

Ed. Armeline (2005) Patrick Galliou / (non codifié)

Dictionnaire du patrimoine breton.

Ed. Apogée (2001). Alain Croix et Jean-Yves Veillard / (non codifié)

Souvenirs de Binic.

Ed. du Dahin (2004). Ch. Querre / (non codifié)

Voyage à Paimpol.

Roman de M. Letellier / R LET

Retour à Kernoe.

Ed. Pygmalion(2001). Roman de M. Lesage. / R.LES

Autopsie d'une vengeance.

Ed. Picollec. Roman de Ch. Querre (Grand prix des écrivains bretons 1985) / R.QUE

Convention avec « Présence Verte »

La question du maintien à domicile des personnes âgées, handicapées, isolées ou dépendantes est une des priorités de plus en plus présente pour tous. Il existe un moyen de remédier aux inquiétudes que soulève une telle situation : la téléassistance des personnes à domicile comme le propose « Présence Verte ».

Comment fonctionne ce système ?

Présence Verte est un service de téléassistance des personnes, c'est-à-dire d'aide à distance fonctionnant 24 h/24 et 7 jours/7. Fiable et efficace, ce système simple d'utilisation est composé d'une part d'un transmetteur (connecté au réseau téléphonique) et d'une télécommande portée soit en médaillon, soit au poignet, servant à déclencher le transmetteur à distance (de 50 à 130 mètres).

En cas d'appel, une communication directe s'instaure entre la personne et la centrale

d'écoute, composée d'une équipe de professionnels, qui analyse l'appel et fait intervenir le réseau de solidarité désigné par l'abonné lors de la signature du contrat. Le réseau est composé de 2 à 4 personnes, souvent des membres de la famille, voisins, amis, médecin ou de personnes de confiance qui possèdent généralement la clef de votre habitation. En cas d'absence de l'ensemble du réseau, le centre des pompiers le plus proche est alerté.

Quelques minutes après le signal d'appel, le centre d'écoute rappelle au domicile afin de s'assurer que quelqu'un est bien intervenu. Dans le cas contraire la procédure est réactivée.

La mairie a choisi de travailler en partenariat avec l'association Présence Verte. Notre collaboration a pour objectif de faciliter l'accès à ce service grâce à une information plus diffuse et à une priorité dans l'installation à domicile du système. En vous adressant à la mairie, vous bénéficiez, grâce à cette convention de parte



ment, d'une exonération totale des frais d'installation et de mise en service : soit 0 € au lieu de 49 € pour l'année 2010. Des aides peuvent être attribuées dans le cadre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), par les régimes de retraite ou les mutuelles.

Pour tout renseignement :

La mairie - Tél. : 02 96 70 84 84
Présence Verte - Tél. : 02 96 78 87 42
www.presenceverte.fr





La réglementation à Trévéneuc

PLAN NATIONAL DE GESTION DE LA CANICULE

Comme chaque année depuis l'année 2004, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor reporte « le plan canicule » du 1^{er} juin au 31 août 2010. En cas de déclenchement de ce plan par la Préfecture, les personnes qui désireront être recensées en feront la demande en mairie. Les demandes par les tiers (parent, voisin, médecin traitant...), ou morale (CCAS, service de soins à domicile...), seront faites par écrit et à la condition que la personne concernée soit informée de cette demande et ne s'y oppose pas. Il est à noter qu'en cas d'absence d'opposition clairement manifestée, le consentement sera présumé. Téléphone mairie : **02 96 70 84 84**

LES BRUITS

« **Extrait préfectoral du 27/02/1990 - article 4** : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que : tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique, ne peuvent être effectués que les :
Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 19h30
Les samedis : de 9h00 à 12h00
et de 15h00 à 19h00
et sont tolérés : les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Respecter également le voisinage contre les **abolements des chiens** qui expriment généralement envers leurs maîtres négligents, des appels à plus de soins et d'attentions. »

DESTRUCTION DES NIDS DE GUÊPES OU DE FRELONS

Ces renseignements sont fournis par les sapeurs-pompiers qui n'interviennent plus dans la destruction de ces nids, réservant leurs déplacements pour les cas urgents d'attaque ou de proximité dangereuse. Les nids enterrés, ou dans un tronc d'arbre, ou dans un mur ne constituent pas un risque immédiat à condition, bien sûr, de ne pas s'en approcher. En cas de besoin, consultez les pages jaunes de l'annuaire téléphonique des Côtes d'Armor, pour choisir l'entreprise de désinsectisation qui vous conviendra.

PÊCHEURS À PIED

En période des grandes marées, découvrir et ramasser à pied les coquillages et crustacés est un véritable plaisir pour beaucoup d'amateurs. Mais attention ces prélèvements doivent être effectués dans le souci de préserver toutes les espèces qui peuplent notre littoral. Pour cela, il est primordial de bien remettre en place, sans les retourner, toutes roches et cailloux remués afin de laisser le temps à la faune aquatique de se développer.

Et, surtout... résister à la tentation de prélever dans cette nature plus que la quantité qui sera consommée le jour même, afin que le « trop ramassé » ne finisse pas inutilement dans les poubelles !

ANCRAGES À SAINT-MARC

Chaque plot d'ancrage de bateau dans l'anse de Saint-Marc appartient à des utilisateurs soumis à une location réglementée et gérée par « l'association des Plaisanciers de Saint-Marc ». L'appropriation d'un plot par un utilisateur étranger à cette association est illicite, donc interdite.

PORT GORET et SAINT-MARC Pendant la saison estivale

« **Baignades non surveillées** » en prévention et responsabilisation des plagistes sur les dangers d'une baignade imprudente.

« **Interdit aux chiens** » même tenus en laisse, du 15 juin au 15 septembre (Arrêté municipal du 22 mai 2008) pour l'hygiène et la tranquillité de tous sur la plage.

« **Le stationnement des camping-cars** » interdit de 10h00 à 19h00, sur la rue de Port Goret et sur les parkings de Saint-Marc et Port Goret. (Arrêté municipal du 10 juin 2009).

TAXE DE SÉJOUR

Sur les locations saisonnières, les gîtes, les meublés, les hôtels et les campings.

Il est rappelé aux propriétaires qu'en application de la délibération du 29/11/2002, ils doivent percevoir auprès de leurs locataires saisonniers, la taxe de séjour du 1^{er} mai au 30 septembre. Cette taxe doit être reversée en mairie avant le 15 octobre de chaque année. Pour cela, un carnet à souches est fourni gratuitement par la mairie :

- Le 1^{er} feuillet du carnet est remis au locataire lors du règlement.

- Le 2^{ème} feuillet (souche du carnet) est présenté en mairie à la fin de chaque mois avec les sommes qui ont été perçues.

Soit 0,30 € par jour et par personne à partir de 13 ans inclus.

BRULAGE ET ENFOUSSEMENT DES DÉCHETS FEUX DE PLEIN AIR

Extraits des arrêtés du maire du 09/12/2004 et du 06/06/2006

- Dans un souci de santé publique et de protection de l'environnement,

- Considérant qu'il est nécessaire de prévenir les risques d'incendie, de pollution de l'air et du sous-sol et d'éviter les désagréments subis par le voisinage, le maire de Trévéneuc, arrête :

Article 1 : le brûlage en plein air des matériaux de construction et de déchets ménagers, artisanaux, tel que bois et cartons compris est strictement interdit pour tous sur l'ensemble du territoire de la commune.

Article 2 : tout enfouissement de matériaux de construction ou de déchets artisanaux, bois et cartons compris, est formellement interdit. Le brûlage des végétaux est toléré, excepté durant la période estivale où il est interdit (du 15 juin au 15 septembre).

Article 3 : les déchets végétaux (pour la période estivale) doivent être déposés à la déchetterie la plus proche.

Article 3 et 4 : toute infraction au présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal qui sera transmis à la gendarmerie d'Étables-sur-Mer.

Article 4 et 5 : copie du présent arrêté est transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, à la gendarmerie d'Étables-sur-Mer...

BOITES AUX LETTRES

Il est rappelé que les habitants de la commune doivent inscrire au moins leur **nom** ou leur **numéro de rue** sur leur boîte aux lettres.

CHIENS (IMPORTANT)

À dater du 31 décembre 2009, les propriétaires ou détenteurs de **chiens d'attaque** (de 1^{ère} catégorie) de **chiens de garde** ou de **défense** (de 2^{ème} catégorie) ont l'obligation d'obtenir un permis de détention pour ces chiens. Le chien doit également passer une visite d'évaluation comportementale vétérinaire. Les listes de formateurs et des vétérinaires habilités à réaliser ces formations et ces visites sont disponibles en mairie.

Nous rappelons aux propriétaires de **toute race de chiens de ne pas les laisser divaguer** en tous lieux. Car ils représentent un danger pour tous : piétons et enfants, circulation des divers véhicules et des autres chiens tenus en laisse...

OVINS et CAPRINS

Les propriétaires de **moutons** ou de **chèvres** sont tenus de **se déclarer à l'E.D.E. de Bretagne** (même si vous ne possédez qu'un seul animal).

E.D.E. des Côtes d'Armor

Service identification ovine et caprine

BP 5410 - 22195 Plérin - Tél. : 02 96 79 22 26

Les tarifs municipaux

SALLE DES LOISIRS	Résidents trévéneucis	Résidents extérieurs
Apéritifs	100 €	150 €
Repas	300 €	400 €
Buffet	200 €	280 €
ÉQUIPEMENTS	Réservés aux Trévéneucis	
Tente : 12 x 5 m	100 €	
Tente 8 x 5 m	90 €	
Camion avec chauffeur (pour le transport du matériel communal loué)	80 €	
CONCESSION AU CIMETIÈRE		
15 ans	120 €	
30 ans	225 €	
50 ans	410 €	
CONCESSION AU COLUMBARIUM		
10 ans	470 €	
20 ans	845 €	
30 ans	1 265 €	
SALLE D'EXPOSITION	Tarifs/journée Résidents	Tarifs/journée Extérieurs
En période de vacances scolaires exclusivement		
Exposition classique	10 €	20 €
Exposition avec ventes	10 €	30 €
FORFAITS ASSAINISSEMENT		
pour nouvelle tranche	600 €	
pour une nouvelle construction	1 500 €	
TAXE DE SÉJOUR	Tarifs par jour et par personne de plus de 12 ans	
Du 1 ^{er} mai au 30 septembre de chaque année, en application de la délibération du 29/11/2002		
Dans les meublés	0,30 €	
Dans les hôtels, les campings...	0,30 €	

Rappels

LE POINT SUR LES LINGETTES

Les lingettes ménagères sont bien pratiques, mais il est impératif de ne pas les jeter après usage dans la cuvette des toilettes. Utilisées comme produit de nettoyage domestique, elles font obligatoirement partie des déchets de nos poubelles régulièrement collectées par le service de ramassage des ordures ménagères chargé de l'élimination de nos déchets.

Si des publicités inconscientes montrent le film de la ménagère qui s'en débarrasse directement dans le réseau d'assainissement, elles restent sans jugement des conséquences matérielles et financières !

En effet, ces lingettes, et autre linge d'hygiène, cheminant dans les canalisations pour arriver au poste de relèvement des eaux usées de notre commune où fonctionnent des pompes refoulant les matières jusqu'à la station de traitement située à Saint-Quay-Portrieux. N'étant pas autodégradables, elles ne se désagrègent pas et leur arrivée dans les pompes en perturbent les engrenages, occasionnant des pannes de moteurs. Non seulement le travail de remise en état de fonctionnement des pompes n'a rien d'agréable pour les employés, mais il reste une charge très coûteuse pour notre budget communal.

DÉCLARATION DES FORAGES D'EAU

Depuis 2006, tout prélèvement puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau doit être déclaré en mairie au plus tard un mois avant le début des travaux. Un dispositif de contrôle est alors prévu pour éviter toute contamination du réseau public par un forage privé. De plus tous les dispositifs de prélèvements, puits ou forages entrepris ou achevés avant le 31 décembre 2008 doivent être déclarés au plus tard le 31 décembre 2009.

IMMATRICULATION DES CYCLOMOTEURS

Un changement de réglementation concernant les cyclomoteurs est en vigueur depuis le 15 avril 2009.

- Cyclomoteurs neufs ou déjà immatriculés : immatriculation auprès de la préfecture ou par voie électronique par les professionnels habilités. Les cyclomoteurs immatriculés depuis juillet 2004 gardent leur immatriculation.
- Cyclomoteurs jamais immatriculés et mis en circulation avant le 1^{er} juillet 2004 : L'immatriculation doit être faite au plus tard pour le 31 décembre 2010. Pour cela le propriétaire doit être en possession soit du certificat de conformité, soit de la facture du véhicule comportant au moins le genre, la marque, le type et le numéro d'identification du véhicule, soit l'attestation d'assurance comportant au moins le genre, la marque, le type et le numéro d'identification du véhicule.

USAGE DES PESTICIDES

Insecticides - Herbicides - Fongicides

Nous rappelons que, depuis 2008, l'usage de ces produits est soumis à un arrêté préfectoral interdisant à tous, leurs usages à moins de 5 m d'un cours ou d'un plan d'eau, à moins de 1 m de la berge d'un fossé, d'un collecteur d'eaux pluviales, d'un puit ou d'un forage et sur les avoalors, les caniveaux et les bouches d'égout. En cas d'infraction, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75 000 € et 2 ans d'enfermement.

Cet arrêté préfectoral est consultable sur le site internet :

www.eau-et-rivieres.asso.fr/media/user/file/arrete_22_010208.pdf
et pour obtenir des solutions alternatives à vos besoins, n'hésitez pas à consulter gratuitement sur internet les livrets de la Maison de la consommation et de l'environnement à l'adresse :

www.mce-info.org/Pesticides/pestilivrets.php
(Voir aussi l'article p. 6 du B.M. de Trévéneuc n°12)

Taxes de papiers d'identité

Applicables dès le 1^{er} janvier 2009,
fixées par la loi de finances du 27/12/2008

PASSEPORT (Cf. ci-dessous)
Adultes : 89 € sans photo d'identité (ou 88 € si photo apportée)
Mineurs de 15 à 18 ans : 45 € sans photo d'identité (ou 44 € si photo apportée)
Mineurs de moins de 15 ans : 20 € sans photo d'identité (ou 19 € si photo apportée)
CARTE D'IDENTITE
25 € pour les personnes ne fournissant pas leur ancienne carte lors du son renouvellement.
CARTE GRISE
Pour la gestion des certificats d'immatriculation des véhicules dont le montant est fixé à 4 €

Informations passeport :

Afin de faciliter la prise en compte des dossiers de demande de passeport par le service d'accueil de la mairie de Binic (qui officialisera votre demande) : les demandeurs peuvent **prendre un contact préalable avec les services municipaux de la mairie de Trévéneuc** afin de recevoir une première information sur les pièces à fournir (Tél. : 02 96 70 84 84). À ce titre, les services de la mairie de Binic sont ouverts le mardi (matin et après-midi), le mercredi (matin) et le samedi (matin sur rendez-vous) selon les horaires habituels.

La communauté de communes Sud-Goëlo

Aux Fontaines Gicquel - Rue Pierre de Coubertin - www.sudgoelo.fr



S.S.I.A.D. SUD-GOËLO

Service de soins infirmiers à domicile.

Association loi 1901, qui assure les soins d'hygiène et de toilette sept jours sur sept, de 9h à 12h et de 17h à 20h. Bureau ouvert de 9h à 12h du lundi au vendredi. Samedi, dimanche et jours fériés réservés pour les cas particuliers.

Maison des Solidarités
Z.A. des Villes Robert, 7 rue Vauban
22680 Étables-sur-Mer
Tél. : 02 96 65 47 52
Fax. : 02 96 70 65 53
servicesoinsudgoelo@wanadoo.fr

PÔLE NAUTIQUE

de Saint-Quay-Portrieux

06 12 08 41 97 ou 02 96 70 88 57

Noubliez pas le **répondeur météo** de Saint-Brieuc : 08 92 68 02 22 et Bréhat **secours en mer** : 02 96 20 00 12 (pour les téléphones portables : 1616).

PISCINE « GOËLYS » ESPACE AQUALUDIQUE

Pentagloss, hammam - sauna, toboggan, aquagym, solarium, jacuzzi... Pour enfants et adultes : cours d'apprentissage et de perfectionnement à la natation, aquagym, etc. Dates et horaires d'ouverture disponibles en mairie.

Renseignements : 02 96 69 20 10

GOLF DES AJONCS D'OR

Parcours 18 trous à Lantic. Propose un forfait découverte et également un stage d'initiation au golf avec apprentissage des longs cours et travail autour et sur les greens. Accès au practice et parcours compact.

Renseignements :
Monsieur ROPERCH, directeur.
Tél. : 02 96 71 90 74

RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS

Renseignements :
Geneviève POYARD-GOUJON
Communauté de communes SUD-GOELO
Rue Pierre de Coubertin
22520 Binic
rpm@sudgoelo.fr
Tél. : 02 96 69 27 07 - 06 87 35 69 15



HALTE-GARDERIE

« POTES ET POTIRON »

La halte garderie accueille de manière occasionnelle les jeunes enfants du secteur âgés de 2 mois à 4 ans pour une heure ou la journée. La participation financière des familles est calculée en fonction des revenus et du nombre d'enfants.

Renseignements :
Madame Roxanne GOURRONC
Tél. : 02 96 69 24 04
haltegarderie@sudgoelo.fr

LE CIAS SUD-GOËLO

À partir du 1^{er} juillet le Centre intercommunal d'action social Sud-Goëlo interviendra dans deux domaines : l'aide à domicile et le soin à domicile. Les personnes âgées et les personnes handicapées pourront solliciter les services du CIAS.

Il s'agit d'un projet important porté par les 6 communes du canton : Binic, Étables sur mer, Lantic, Plourhan, Saint-Quay-Portrieux, Tréveneuc. Désormais, les 6 CCAS n'interviendront plus sur le maintien à domicile. Mais surtout, les agents qui interviennent déjà quotidiennement à votre domicile continueront à le faire sachant qu'ils sont désormais transférés de la commune au CIAS. Le tarif effectif sera de 19,79 €.

Il s'agit d'un projet d'abord politique : le maintien d'un service public de qualité.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Maintenir et améliorer un service public de qualité à destination des bénéficiaires du territoire.
- Regrouper en une structure unique : service à domicile et service de soins pour une prise en charge permettant la complémentarité.
- Mettre en place une organisation performante pour les bénéficiaires et favorisant la professionnalisation des agents.

Vous pouvez joindre les services du CIAS au 02 22 66 71 45.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Comment bien préparer vos départs

Pour le conducteur :

Il faut être bien reposé avant de prendre la route et faire des pauses régulièrement pendant le trajet (toutes les deux heures environ et dès les premiers signes de fatigue).

Préparez votre itinéraire à l'avance sans vous fixer d'heure d'arrivée. En cas d'impératif horaire, et pour être sûr d'être à l'heure, il ne faut pas hésiter à prévoir une marge de sécurité confortable pour ne pas être tenté de rouler plus vite.

Avant le départ du véhicule, faites contrôler :

- La pression des pneus, car un mauvais gonflage augmente les distances de freinage, la consommation de carburant et les risques d'éclatement du pneu.
- L'éclairage, afin de bien voir et d'être bien vu. Ne négligez pas le bon état et la propreté des optiques du véhicule ainsi que le bon fonctionnement des ampoules.
- L'état du système de freinage.

Pensez à charger correctement le véhicule. Mettre les bagages dans le coffre, sans surcharge. En cas d'accident, les bagages qui se trouvent dans l'habitacle deviennent des projectiles qui peuvent blesser voir même tuer les occupants du véhicule.

Bonnes vacances et bonne route !

RECRUTEMENT

Les armées recrutent plus de 35 000 jeunes gens par an, dans des domaines variés allant des métiers de bouche jusqu'aux métiers de la mécanique et de l'électronique en passant par la santé, l'administration, la sécurité, les transmissions...

Renseignements :

- Armée de terre : 02 96 01 58 08
- Armée de l'air : 02 99 30 79 43
- Marine Nationale : 02 96 78 10 84

Le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées est également présent dans différents points du département selon le calendrier suivant :

PAIMPOL

Espace emploi - Centre Henri Dunant
1^{er} mercredi du mois : 9h30 - 11h30

GUINGAMP

Mairie - 1, place du Champ du Roy
2^{ème} mercredi du mois : 14h00 - 16h00

LOUDEAC

Maison de l'emploi - 1, rue de la Chesnaie
2^{ème} mercredi du mois : 9h30 - 11h30

LANNION

Centre Jean Savidan - 19, rue Jean Savidan
3^{ème} mercredi du mois : 10h00 - 12h00
14h00 - 16h00

DINAN

CIO - 2, rue du 18 juin 1940
4^{ème} mercredi du mois : 10h00 - 12h00
14h00 - 16h00

GENDARMERIE NATIONALE

Les candidatures pour le recrutement dans la gendarmerie nationale peuvent être adressées directement aux brigades locales.



Les services dans notre région

A.P.A.

Allocation Personnalisée d'Autonomie

Peuvent en bénéficier :

Toute personne âgée de 60 ans et plus, attestant d'une résidence stable et régulière en France et incapable d'assumer les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie liée à son état physique ou mental.

À noter : pour tous renseignements relatifs à l'U.N.A. et l'A.P.A s'adresser au C.C.A.S. de la mairie - Tél. : 02 96 70 84 84

TRES IMPORTANT : en cas d'hospitalisation et avant la sortie de l'établissement pensez à contacter votre mutuelle qui, éventuellement et en cas de besoin, pourra vous accorder des heures pour une aide ménagère lors de votre retour au domicile. Ceci sans condition d'âge.

ARMOR EMPLOI

5, rue de la Poste - B.P. 24 - 22590 Pordic
Tél. : 02 96 79 08 67

- Pour vos besoins de travaux de bricolage, ménage, jardinage, garde d'enfants au-dessus de 3 ans, accompagner les personnes âgées lors de leurs déplacements...

- Dans le cadre des emplois familiaux, vous pourrez éventuellement déduire de votre fiscalité, la facture Armor Emploi.

- Trouver du travail n'est pas facile : l'Association peut en attendant, vous proposer des travaux chez les particuliers, les artisans ou les commerçants.

Ouvert du lundi au jeudi :

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi :

de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

ASSÉDIC

Un seul numéro de téléphone pour accéder aux services, l'Assedic de Bretagne regroupe tous ses services téléphoniques aux demandeurs d'emploi sous un seul numéro à quatre chiffres : **3949**

Coût d'appel 0,11 € par appel et non par minute.

- Pour s'inscrire ou se réinscrire comme demandeur d'emploi.

- Pour actualiser sa situation.

- Pour consulter son dossier ou s'informer d'un paiement.

- Pour signaler un changement de situation

- Pour obtenir une attestation ou s'informer auprès d'un conseiller Assedic.

LES BOUCHONS D'AMOUR

J.M. DUCHENE - Snack-Bar « LE BACCHEUS »
1, avenue Foch - 22520 Binic
Tél. : 02 96 73 60 10
bouchonsdamour22520@wanadoo.fr

Association créée et parrainée par Jean-Marie BIGARD, cette association nationale mutualise le partage des bénéfices récoltés aux régions par le recyclage des bouchons en plastique. C'est ainsi que, grâce à ce parrainage, 68 000 euros ont pu être redistribués depuis le 1^{er} janvier 2007 pour apporter une aide à des handicapés costarmoricains. ATTENTION : seuls sont acceptés les bouchons en plastique des bouteilles d'eaux plates ou gazeuses, ou de lait.

BUREAU INFORMATION JEUNESSE MISSION LOCALE

17, rue Jean Métairie - B.P. 2380
22023 Saint-Brieuc Cedex 1
Tél. : 02 96 68 15 68

Conseille et oriente les personnes, de moins de 26 ans, sur les problèmes relatifs à l'emploi, formation, logement, santé, loisirs...

Permanences d'accueil sur rendez-vous, les jeudis après-midi dans les mairies de Binic, Étables-sur-Mer, Plourhan, Saint-Quay-Portrieux.

Permanences de

LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie assure des permanences tous les mercredis à :

- la mairie de Saint-Quay-Portrieux de 13h30 à 15h00

- la mairie d'Étables-sur-Mer de 15h15 à 16h30

Pour joindre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et simplifier vos démarches il existe un numéro unique d'appel : le **3646**.

CPAM des Côtes d'Armor - 22024 Saint-Brieuc Cedex 1

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Nommé par le 1^{er} président de la Cour d'appel de Rennes

Monsieur Théo LE DIOURON assure une permanence le premier mardi de chaque mois en mairie d'Étables-sur-Mer de 9h00 à 12h00.

LE C.A.U.E.

Conseils Architecture Urbanisme et Environnement

La Mission Territoriale de Saint-Brieuc
5, rue Jules Vallès - 22000 Saint-Brieuc
Tél. : 02 96 75 66 85

La Communauté de Communes Sud-Goëlo est adhérente pour tout le canton à ce service, qui met gratuitement une équipe d'architectes, urbanistes et paysagistes, à la disposition des personnes ayant un problème d'aménagement pour leur construction. Pour le conseil aux particuliers désirant construire, les personnes intéressées peuvent s'adresser à la Mission Territoriale de Saint-Brieuc.

Les dons versés au C.C.A.S.

« En référence aux articles 200 et 238 bis du Code général des Impôts, les dons versés au profit d'œuvres ou organismes d'intérêt général ouvrent droit à une réduction d'impôt »

Cette référence est applicable aux montants généreusement versés au profit de notre Centre Communal d'Action Sociale. Le reçu délivré au donateur par la mairie sera déductible de la déclaration annuelle des revenus.

C E S U

Chèque Emploi-Service Universel

Utilisé comme un chèque bancaire ou postal ou sous forme de pré-financement, à valeur prédéfinie est diffusé par des organismes financeurs ayant passé convention avec l'État. Le particulier employeur pourra payer les services prestataires dotés de l'agrément qualité préfectoral ou autorisés par le Conseil Général (aides aux personnes dépendantes et aux enfants). L'agrément est facultatif pour financer un emploi direct. Pour se les procurer, se renseigner à l'agence bancaire, au bureau de poste ou à la Caisse d'Épargne qui gère votre compte.

MAISON DES SOLIDARITES

Z.A. des Villes ROBERT
7, rue Vauban - 22680 Étables-sur-Mer

Regroupe les 3 associations suivantes intervenant sur les 6 communes cantonales : « Les Restos du Cœur », « Le Secours Populaire » et « Le Secours Catholique ».

CICAS

Centre d'Information de Conseil et d'Aide aux Salariés

2 A, rue Saint-Vincent-de-Paul - 22000 Saint-Brieuc
Tél. : 08 20 20 00 75

- Des conseillers retraite vous reçoivent sur rendez-vous.
- Pour toute demande de dossier d'estimation ou de retraite complémentaire 4 mois avant votre départ en retraite veuillez contacter le service téléphonique CICAS. Lors de votre appel, n'oubliez pas de vous munir de votre Carte Vitale.

LA CITE DES METIERS Des Côtes d'Armor

Zoopôle - 22440 Ploufragan
Tél. : 02 96 76 51 51
www.citedesmetiers22.fr

- Viv'Emploi : La semaine des métiers du vivant. Tél : 02 96 79 2 33 - vivemploi@yahoo.fr
- Les métiers de l'agriculture et du vivant : Productions, services et conseils, vente et commerce, soins et qualité.
- Les mercredis de l'apprentissage : La chambre des Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor de Saint-Brieuc et le Centre de Formation des Apprentis de Ploufragan proposent cette année encore les mercredis de l'apprentissage permettant aux jeunes et à leurs familles de découvrir les métiers de l'artisanat et la formation par apprentissage.
www.artisans-22.com
Pour échanger avec des professionnels, s'informer sur les formations et trouver un emploi.

PAPY – MAMY SERVICE Aide au maintien à domicile des personnes âgées

Mlle Laurence MORIN
La Ville Gilbert - 22250 Binic
Tél. : 02 96 69 29 90 ou 06 08 34 57 67

Accompagnement :
- Courses, médecin, coiffeur, ami(e).
- Promenades en voiture ou à pied.
- Livraison de médicaments ou courses.
- Aides administrative et à domicile.
Vous pouvez bénéficier d'un abattement fiscal de - 50 % sur le coût des services et d'une prise en charge dans le cadre de l'A.P.A.

POUR LE NAUTISME

N'oubliez pas le **répondeur météo** de Saint-Brieuc : 08 92 68 02 22 et les services de **secours en mer** de Bréhat : 02 96 20 00 12 (pour les téléphones portables : 1616).

CLIC : SAINT-BRIEUC TERRES ET MER

Centre Local d'Information et de Coordination

9, rue de Robien - 22000 Saint-Brieuc
Tél. : 02 96 77 68 68
E-mail : clic-stbc-terresetmer@cg22.fr

Le Conseil Général des Côtes d'Armor achève le développement des CLIC sur le département et ouvre un nouvel accueil au service des personnes âgées de plus de 60 ans et leur famille. Le CLIC intervient auprès des personnes domiciliées sur les cantons de Saint-Brieuc, Ploufragan, Plérin, Langueux, Étables-sur-Mer, Châtelaudren, Quintin, et Plœuc-sur-Lié. Le CLIC est un interlocuteur :

- Pour vous conseiller et vous aider à trouver des solutions.
- Pour vous présenter l'offre de service existante.
- Pour vous informer sur les aides et vos droits.
- Pour vous accompagner dans les démarches administratives, la prise de contact avec les professionnels, la mise en place des services.

Permanence téléphonique du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30. Possibilité de rendez-vous au service ou à domicile. Service gratuit.

« PRESENCE VERTE BRETAGNE »

Le Fil qui Relie à la Vie Téléassistance

12, rue de Paimpont - 22025 Saint-Brieuc Cedex 1
Tél. : 02 96 78 87 42 - www.presenceverte.fr

- Une présence tous les jours, 24h / 24 - 7 jours / 7.
- Un équipement très simple.
- Un personnel spécialisé à l'écoute.
- La vérification des secours.
- Un service qui s'adresse à tous, quel que soit le régime de protection sociale.
- Service déductible des impôts.

Pour tout renseignement, contacter le CCAS :
Tél. : 02 96 70 84 84

UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE Sud-Goëlo 2008 - 2009

Président Monsieur PINCEMIN
Tél. du secrétariat : 02 96 70 54 80

Les conférences ouvertes à tous ont lieu les mardis de 14h30 à 16h45 au cinéma « le Korrigan » à Étables-sur-Mer.

U. N. A.

Union Nationales des Aides à domicile

C'est un service d'accompagnement social à la mobilité pour aider, dans leurs déplacements, les personnes âgées, handicapées ou en difficulté.

FORMATION BAFa avec la FOL22

Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor
89, boulevard Prigent - 22000 Saint-Brieuc
sejours@fol22.com - www.fol22.com
tél. : 02 96 94 16 08

Le RSA dans les Côtes-d'Armor.

Qu'est-ce que le RSA ?
(Revenu de solidarité active)
Le RSA remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API) et les possibilités de cumul de ces allocations avec un emploi.

Qui peut en bénéficier ?
Vous pouvez être concerné(e) :
- Si vous avez plus de 25 ans ou moins de 25 ans avec un enfant né ou à naître ;
- Si vous êtes sans activité, notamment si vous percevez actuellement le RMI ou l'API ;
- Si vous exercez ou reprenez une activité professionnelle. Cela concerne les salariés, les exploitants agricoles, les professions indépendantes, les stagiaires de la formation professionnelle rémunérée et les créateurs ou repreneurs d'entreprise, que l'activité soit à temps partiel ou à temps complet.
- Vous pourrez ainsi cumuler revenus du travail et revenus issus de la solidarité.

Quelles démarches ?
- Aucune démarche n'est nécessaire, vous bénéficiez automatiquement du RSA, si vous percevez le RMI, l'API, des primes forfaitaires d'intéressement à la reprise d'activité ou le RSA expérimental.
- Renseignez-vous, si vous ne percevez aucune de ces prestations ? Car vous avez peut-être le droit au RSA.

Où ?
- Au Conseil Général des Côtes d'Armor.
- A la MSA des Côtes d'Armor.
- Au CCAS de la commune (en mairie de Tréveneuc le mardi et jeudi de 13h30 à 16h sur rendez-vous.).
- A la CAF des Côtes d'Armor.
- En appelant « Allo Service Public » au 3939.

INTERNET HAUT DÉBIT

Depuis début décembre le Conseil Général a signé un contrat de délégation de service public avec une société pour déployer un réseau départemental de télécommunication à haut-débit @rmoric. Des travaux d'installation de fibres optiques sont en cours ainsi que l'installation d'une quarantaine de stations wimax sur des points hauts de l'ensemble du département.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter les sociétés **West Télécom** : 09 73 01 10 00 et **Luxinet** : 04 69 41 00 00

TÉLÉVISION & TNT

Depuis le 8 juin 2010 la télévision « tout numérique » a remplacé la télévision hertzienne. Si vous ne captez plus la télévision il vous faut donc relancer la recherche de canaux sur votre téléviseur TNT ou sur votre décodeur TNT. Pour toute information contactez le 0 970 818 818 qui est un numéro non surtaxé du lundi au samedi de 8h00 à 21h00.

www.tousaunumerique.fr

L'État en mouvement

pour répondre plus efficacement aux besoins de la population.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, une profonde réorganisation des services de l'État est en cours : moins d'interlocuteurs, des services recentrés et simplifiés même dans les Côtes d'Armor.

Anciens services	Nouveaux services	Annuaire téléphonique
DDTM - Direction départementale des Territoires et de la Mer		
DDEA - Dir. Dépt. de l'Équipement et de l'Agriculture DDAM - Dir. Dépt. des Affaires Maritimes	DDTM Dir. Dépt. des Territoires et de la Mer	02 96 62 47 00 02 96 68 30 70 (Délégation à la mer et au littoral)
DDCS - Direction départementale de la Cohésion sociale		
DDASS - Dir. Dépt. des Affaires Sanitaires et Sociales DDJS - Dir. Dépt. de la Jeunesse et des Sports	DDCS Dir. Dépt. de la Cohésion Sociale	02 96 62 09 02 96 78 61 62 (Jeunesse et vie associative)
DDCS - Direction départementale de la Protection des Populations		
Service santé et protection animales	Service de surveillance sanitaire et protection animale et végétale	02 96 01 37 10
Service sécurité sanitaire des aliments	Service sécurité sanitaire et qualité de l'alimentation	
Service environnement	Service prévention des risques environnementaux	
DDCCRF - Dir. Dépt. de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes	Service consommateur et régulation économique	02 96 68 30 30

Standard de la Préfecture des Côtes d'Armor - Tél. : 02 96 62 44 22

Les BALU

pour vos vacances

Les BALU (Boîtes Aux Lettres des Unités) sont généralisées sur tout le territoire national. C'est un nouveau moyen d'échange entre l'usager et le service public qu'est la gendarmerie nationale.

Les BALU offrent un moyen supplémentaire aux usagers, en plus du téléphone, du courrier et du déplacement physique, pour échanger avec la brigade de gendarmerie dont ils dépendent (lieu de résidence ou de travail). Ce moyen de communication n'a pas vocation de traiter les affaires judiciaires qui devront toujours donner lieu à un contact physique avec les militaires de la brigade.

En revanche, les BALU ont pour but de rapprocher les usagers et les gendarmes. Un citoyen pourrait, par exemple, utiliser la BALU pour alerter la brigade de gendarmerie de son départ en vacances pour qu'une patrouille passe régulièrement à proximité de sa résidence vide.

BALU D'ÉTABLES-SUR-MER :

cob.etables-sur-mer@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Transports scolaires

2010-2011

Suite à l'augmentation du coût des carburants et à un durcissement de la réglementation, le Conseil général se voit dans l'obligation d'augmenter le prix du forfait transport scolaire qui incombe aux familles pour le transport scolaire. Pour l'année 2010-2011, le montant par élève a été fixé à 100 € par élève, demi-tarif pour le troisième enfant et gratuité à partir du quatrième. La participation familiale sera perçue directement par le Service des transports du Conseil général lors de la transmission des dossiers d'inscription.

Pour toute information, vous pouvez contacter
le 0 810 22 22 22

ou www.cotesdarmor.fr rubrique « Transports »

Breton-français

Filière bilingue à Plouha

L'école maternelle publique Jacques et Mona Ouzouf prévoit la création d'une filière dès septembre 2010. Un nombre minimal d'une vingtaine de pré-inscription est nécessaire.

Renseignements via l'adjoint délégué à la mairie de Plouha :

M. Yvon Fichou - Tél. 02 96 20 21 26

Le Bagad S'Ké recrute !

Vous souhaitez apprendre à jouer de la cornemuse, de la bombarde ou de la batterie, participer à l'animation des festivités locales (territoire Sud-Goëlo), venez nous rejoindre !

Horaires des cours et des répétitions
(à Saint-Quay-Portrieux)

Ancienne école de Kertugal :

Batterie : samedi matin de 10h à 12h.

Salle du plateau sportif rue des Écoles :

Bombarde : vendredi de 19h30 à 20h30.

Cornemuses : vendredi de 20h30 à 22h.

Tarif des cotisations

Adultes : 75 €/an - Écoliers, Collégiens, Lycéens, Étudiants : 40 €/an -
Membres du bagad participant aux prestations publiques : 20 €/an

Renseignements : Jean-Yves LE BOETTE

Tél. : 06 66 53 09 33 - jean-yves.le-boette@orange.fr



Associations loi 1901

Vous avez une association loi 1901, vous avez besoin d'informations sur la législation touchant à ce type d'association ? Une adresse internet est à votre disposition : www.ame1901.fr

Nos associations communales

Amicale Club Trévénéucis

Mme Monique URIAC, présidente.
1, Impasse des Dalliotis
Tél. : 02 96 70 51 61

Amicale des Plaisanciers de Saint-Marc

M. Philippe DUMAS, président.
Saint-Jacques - Tréméven
Tél. : 02 96 52 30 10

Voir aussi en bas de la page 16 « Pour le nautisme », des numéros de téléphone précieux pour la navigation.

Amis de la Chapelle Saint-Marc

M. Hervé GICQUEL, président.
55, rue de Kercadoret
Tél. : 02 96 70 54 63

Anciens Combattants

M. Denis ESPIVENT de la VILLESBOISNET, président.
Pommorio
Tél. : 02 96 70 33 00

APEL : Association Parents d'Elèves

Mme Nadine LE GOALLEC, présidente.
chemin de la Horvais - S'-Quay-Ptx
Tél. : 02 96 70 89 10

Atelier Trévénéucis

Mme Maryvonne QUELEN, présidente.
6, rue des Erutys
Tél. : 02 96 70 42 62

Cols Bleus

M. André ORHAN, président.
24, rue Ch. Le Goffic
22410 Saint-Quay-Portrieux
Tél. : 06 22 53 44 88

Comité de Jumelage

Éric-Angelo BELLINI, président.
Tél. : 02 96 70 31 83

Comité des Fêtes

M. Jean-Jacques ALLAIN, président.
4, impasse du bout de ville
Tél. en mairie : 02 96 70 84 84

F.N.A.C.A.

M. Louis HESSEMANS, responsable à Trévénéuc.
25, rue du Littoral
Tél. : 02 96 70 39 81

Marine Marchande

M. Jean ROUXEL, président.
13, rue des Vignes
Tél. : 02 96 70 58 01

Médailles Militaires

Président en attente de nomination.

Officiers Mariniers

M. Gérard PIERRE, président.
33, rue des Vignes
Tél. : 02 96 70 48 16

OGEC Ecole Saint-Jean

Mme Hélène LE HEGARAT, présidente.
19, rue du Kerpont
Tél. : 02 22 10 04 68

Relais Paroissial

Mme Jeannine BATARD, responsable.
14, rue des Erutys
Tél. : 02 96 70 36 88

Société de Chasse Saint-Marc

M. Gilbert DURAND, président.
13, rue de Mauretourt
Tél. : 02 96 70 97 61

Nos locations saisonnières



LOCATIONS :

M. F. BLANCHARD-LE MONS

51, Rue de Kercadoret
Tél. : 02 96 70 59 14

Mme Annette CONAN

18, Rue du Bocage
Tél. : 02 96 70 94 54
ou : 01 60 82 30 07

M. Hervé DUPOIRIER

Rue de Kerezen
Tél. : 02 96 70 35 16

Mme D. DURAND

Mauretour
Tél. : 02 96 70 53 79

Mme Colette FRION

32, rue de Kercadoret
Tél. : 02 40 94 45 05
et : 02 96 70 35 05

LE GAL B./L.

31 rue des Vignes
Tél. : 02 97 53 11 67
ou : 06 09 70 33 21

M. François GOUPLI

Rue du Bocage
Tél. : 02 96 70 49 16

M. André QUILLIO

Rue de Kerlan
Tél. : 02 96 24 23 00



POUR 3 PERSONNES :

Mme Jeannine FRANCOIS

60 rue de Kercadoret
Tél. : 02 96 70 58 84
et : 02 96 40 08 29

POUR 4 PERSONNES :

M. Daniel GUILLO

18, rue des Eruitys
Tél. : 06 89 51 50 37

M. René KEROMNES

Rue de Port-Goret
Tél. : 02 96 70 59 23

POUR 4 À 8 PERSONNES :

Mlle Valérie BRUNET

Impasse des Dallots
Tél. : 06 80 12 81 53
valerie.brunet@hotmail.fr

POUR 5 PERSONNES :

M. Bernard FLOURY

37, rue des Vignes
Tél. : 02 96 70 47 60

POUR 6 PERSONNES :

Mme Jeanne L'HOTELIER

19, rue de Kercadoret
Tél. : 02 96 70 56 25

POUR 7 À 8 PERSONNES :

M. Fernand BOITARD

Impasse du bout de ville
Tél. : 02 96 32 17 26
(à 300 m de la mer)

Mme Annick CHAPELET

23, rue de Kercadoret
Tél. : 02 96 70 5 74

Mme Monique FAIVRE

3 Impasse des Pommiers
Tél. : 03 84 60 70 45
et 0673 69 51 09
lamomo39@aol.com (Pas d'animaux)

LES CHAMBRES D'HÔTES :

M. André JOUANY

Rue de Perhéméno
Tél. : 02 96 70 59 08

LES GÎTES :

M. Hubert JOUAN

Rue de Kerdrapé
Tél. : 02 96 70 37 67
jeannine.jouan@wanadoo.fr

M. Henri LE MOIGNE

Impasse du Bocage
Tél. : 02 96 52 41 27

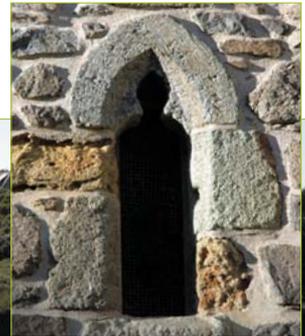
M. Pascal SEHAN

Rue de S'-Marc.
Tél. : 02 96 70 44 75
pascal.sehan@orange.fr

CAMPING

Village de vacances ANAS 24B

10 rue du Bec de Vir - Tél. : 02 96 70 42 88
www.anas.asso.fr



Nos commerçants & artisans

ARMOR GELÉE ROYALE

Gelée royale, pollen, essais.
Mlle Dominique BUREL, apicultrice.
Rue de la Ville Gallio - Tél. : 06 84 68 08 46

ATELIER « SCULPTURE & CÉRAMIQUE »

Ouvert toute l'année
Mme Christine LE LURON
1, rue du Perhémeno, à l'ancienne école.
Tél. : 02 96 70 44 23

CARROSSERIE DES DALLIOTS

Carrosserie et peinture automobile.
Nombreux agréments d'assurances.
Prêt de véhicules.
Rue de la Horvais - Tél. : 02 96 70 94 66

CHEZ STEPH

Bar - Tabac - Presse - Epicerie.
Livraisons à domicile - Ouvert de 7h00 à 20h30
Fermé le dimanche après-midi.
M. Stéphane LE CERF
Le Bourg - Tél. : 02 96 70 95 85

COIFFURE « VIVA STY'L »

Journée continue : vendredi et samedi
Mme Michèle MOUSSARD
Z.A. des Dalliot's
Salon : 21, rue du Mal Foch
Saint-Quay-Portrieux - Tél. : 02 96 70 41 81

LE COIN des MALINS

Ouvert du lundi au samedi
de 9h30 à 12h et de 14h à 19h
le dimanche de 14h15 à 19h00
Les Dalliot's - Tél. : 02 96 70 46 97

LA CORBEILLE à PAIN

Dépôt de pains - Épicerie - Produits frais.
Ouverture :

Du lundi au dimanche : 8h30 à 12h30
Fermé les mercredis.
M. et Mme BRIAND
Le Bourg - Tél. : 02 96 65 27 90
(à Lantic : 02 96 71 98 69)

(Dépôt de pain les jours de fermeture : mercredis
et vacances : « Chez Steph », réserver à l'avance.)

LE CRAPAUD ROUGE

Bar - Boulangerie.
Réouverture à partir du 15 mars.
Port Goret
Tél. : 02 96 70 36 21

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

M. Christian QUILLIO
2, rue des Clêtres
Tél. : 02 96 70 41 98

FLO COIFFURE

Coiffure à domicile pour tous.
Du lundi au samedi de 9h00 à 18h00
Rendez-vous et conseils : 06 70 03 56 58
flocoiffure@ogamita.org
http://flocoiffure.ogamita.org

L'INSOLIT' BOOTIK

Créations artisanales, bijoux en graines tropicales
et matières naturelles.
Vente sur les marchés locaux.
Mlle Aude ADNET - Tél. 06 98 06 70 49

MAÎTRE D'ŒUVRE ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION

Neuf, réhabilitation et rénovation.
M. Jean-François FLOURY
31, rue des Dalliot's
Tél. : 02 96 42 32 24 - 06 74 12 17 69
E.mail : j2f.mo@orange.fr

MENUISERIE du GOËLO

M. Éric MERIENNE - Tél. : 06 31 40 59 66
menuisierdugoelo@orange.fr

MENUISERIE - ÉBÉNISTERIE

M. Serge BROTONS
Z.A. des Dalliot's - Tél. : 02 96 70 54 01

PACO.PAO

Graphiste, maquettiste, illustrations.
Conceptions, réalisations des publications
et des imprimés pour privé et entreprise.
15, la Froideville.
www.pacopao.info
Tél. : 02 96 65 20 92 - paco.pao@free.fr

VITICULTEURS (sur Tréveneuc en juillet & août)

« Domaine de la Tucaderie »
Béatrice et Vincent LE ROCH
44330 MOUZILLON
Tél. : 02 40 33 90 44
domainedelatucaderie@wanadoo.fr

PATRICK PELOIS & Fils

Travaux de peinture, décoration,
ravalement et bardage.
18, rue de la Froideville.
Tél. : 02 96 70 36 89
E.mail : patrick.pelois@orange.fr

PIZZA BELLA

Grand choix de pizzas fabriquées sur place
ou à commander.
Tous les mercredis à partir de 17h00.
Place du Bourg. - Tél. : 06 20 89 28 09

PROFESSEUR DE MUSIQUE

M. Alban SCHAEFFER
43, rue des Vignes
Tél. : 06 88 64 51 41 - madamebobage@orange.fr
www.madamebobage.com

TERRASSEMENT - TRAVAUX PUBLICS

M. Roger LE PERDU
Kérihouet - Tél. : 02 96 70 54 15

TERRASSEMENT et ALLÉES EN GROU

M. Sylvain TONNELIER
39, rue de Kercadoret
Tél. : 02 96 70 59 83 - 06 61 75 38 39

TAXI Agréé sur Tréveneuc

M. Sébastien EZAN
19, rue du Bois du Chat - Plouha.
Tél. : 02 96 20 29 25

LES VIVIERS de SAINT-MARC

Poissonnerie.
L'hiver : du mardi au jeudi
de 9h00 à 12h00 et 16h00 à 18h30
et vendredi - samedi
de 9h00 à 12h00 et 15h00 à 18h30.
L'été : du mardi au samedi :
de 9h00 à 12h00 et 15h00 à 18h30
et dimanche : de 9h00 à 12h30
Dégustation :
du 28 juin au 31 août inclus.
Midi et soir du mardi au dimanche
et 14 juillet et 15 août.
Fermé les lundis
Tél. : 02 96 70 56 30

Le Bélouga

Le 28 mai 2010, après 3 600 heures de travail, le *Bélouga* (plus de 4 tonnes) est mis à l'eau au port de Saint-quay-Portrieux en présence des deux constructeurs M. BROTONS (menuisier ébéniste) et M. MOUSSARD (garagiste). Rappelons que ses deux constructeurs tréveneucis ont débuté cette réalisation aux Dalliois fin mai 2001 sans aucune compétence particulière en matière de construction navale. Le voilier va donc pouvoir enfin naviguer fin août après avoir mis les voiles. Nous souhaitons bonne route, bonne mer, bon vent et beaucoup de milles nautiques à Serge et Christian.



Le *Bélouga* à l'eau et au ponton avec les copains !



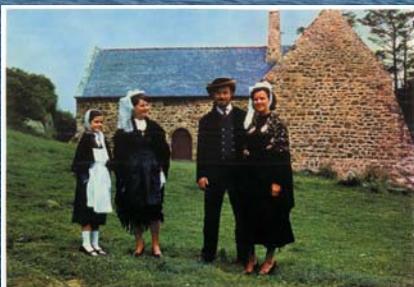
Les constructeurs M. Brotons et M. Moussard le jour de la mise à l'eau

BELOUGA

Vous pouvez suivre les étapes de construction de ce Turbo 950 SP sur le site internet :

www.dalliois.fr

BELOUGA



<http://treveneuc.e-monsite.com>

Le site internet de Joëlle JOSSE, qui nous entraîne dans une visite de Tréveneuc par les cartes postales.

Parmi les animations locales du deuxième semestre 2010

Le 21 juillet - Concert : Jagrinan

à 21h00, à la chapelle Saint-Marc

Chant et harpe celtique

Tarif normal 6 €, 12-25 ans : 4 €, - de 12 ans gratuit

25 juillet - Le pardon de Sainte-Anne

à la chapelle Saint-Marc

Après la messe et la bénédiction de la mer, un repas sera servi sur place (réservations M. GICQUEL - Tél. : 02 96 70 54 63 avant le 18 juillet)

Ouverture de la chapelle les mercredis et vendredis à partir de 16h pendant les mois de juillet et août.

Du 24 au 30 juillet - Exposition : Les costumes bretons

à la salle des loisirs.

Le 6 août - Fest-Noz

dans le parc du château de Pommorio

Avec Ampouailh, Winaj'h et le cercle Angela Duval de Paimpol et possibilité de restauration sur place.

Le 13 août - Repas des chasseurs

à 20h, au Terrain de sport

Ce traditionnel repas organisé par la Société de chasse de Tréveneuc (présidé par M. G. Durand) sera agrémenté d'une buvette et une tombola.

Le 20 août - Concert : Les Faux bourdons

à la chapelle Saint-Marc

Musique italienne et espagnol du XIII^{ème} (Laudes et Cantigas) interprétée par Ingrid et Emmanuelle Huteau avec Olivier Depoix.

Du 20 au 22 août - Exposition : M. Delhief

à la salle des loisirs

Les œuvres d'un glypticien dont nous parlions dans la rubrique « Talents cachés » de notre bulletin municipal n°13 de l'hiver 2009-2010 p. 24.

Le 26 septembre - Vide grenier de l'école Saint-Jean

au centre du Bourg.

Le 26 septembre - Exposition de cartes postales anciennes

à la salle des loisirs.

Du 2 au 10 octobre - Exposition : Les zones humides

à la salle des loisirs.

Le 24 novembre - Noël des anciens

Le 4 décembre - Téléthon 2010

Le 11 décembre - Noël des enfants